

# Fiches de mesures

**Fiche de mesures****LISTE DES FICHES DE MESURES****Habitat et équipements de quartier**

Fiche n°1 : Secteur Village centre	128
Fiche n°2 : Secteur Léon-Guerchet	130
Fiche n°3 : Square rue Virginio-Malnati	134
Fiche n°4 : Secteur Village-sud	138
Fiche n°5 : Secteur de Caillat	140
Fiche n°6 : Secteur de Cointrin	141
Fiche n°7 : Secteur de la Citadelle	144
Fiche n°8 : Secteur de la Gravière	148
Fiche n°9 : Surélévation des immeubles d'habitation de la Cité	150
Fiche n°10 : Rénovations	152
Fiche n°11 : Thermographie aérienne	154

**Secteurs d'activité**

Fiche n°12 : Secteur ZIMEYSA Nord	156
Fiche n°13 : Secteur André-de-Garrini / halte RER	160
Fiche n°14 : Secteur Montfleury	164
Fiche n°15 : Secteur Riantbosson	166
Fiche n°16 : Secteur Pré-Bois	168
Fiche n°17 : Plan directeur de la zone industrielle	170

**Espaces ouverts dans les secteurs bâtis**

Fiche n°18 : Aménagement des espaces ouverts publics et collectifs dans la Cité	172
Fiche n°19 : Plan lumière	174

**Mobilités**

Fiche n°20 : Transports individuels motorisés	176
Fiche n°21 : Transports en commun	178
Fiche n°22 : Mobilités douces	180

**Patrimoine, paysage et espace rural**

Fiche n°23 : Plan paysage	184
Fiche n°24 : Valorisation du patrimoine historique et architectural communal	187
Fiche n°25 : Valeurs naturelles et connexions écologiques	188
Fiche n°26 : Pénétrante de Mategnin - Citadelle - Feuillasse	189
Fiche n°27 : Le CERN et le coteau de Maisonnex	192
Fiche n°28 : Forêts et jardins familiaux	194
Fiche n°29 : Agriculture	196

**Environnement**

Fiche n°30 : Gestion des eaux	197
Fiche n°31 : Protection de l'air	198
Fiche n°32 : Lutte contre le bruit	199
Fiche n°33 : Energie	200
Fiche n°34 : Déchets	201



Fiche de mesures

SECTEUR VILLAGE CENTRE

Schéma de principe

HABITAT ET EQUIPEMENTS DE QUARTIER

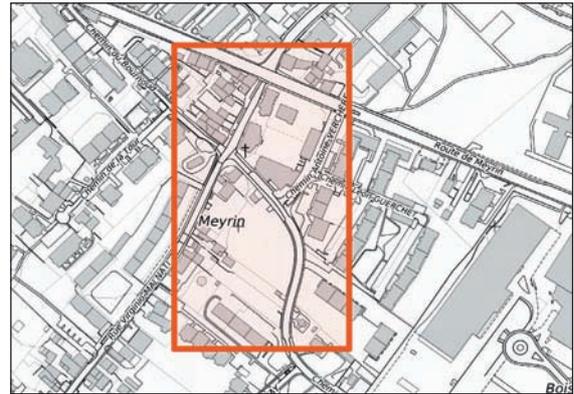


Cheminements piétons existants / à créer		Surélévation de bâtiment existant	
Aménagements cyclables existants / à créer		Transformation des rez de chaussée en liaison avec des jardins privatifs	
Zone piétonne		Nouveaux bâtiments (implantation indicative)	
Accès véhicules		Aire d'implantation des bâtiments	
Nouvel accès au parking souterrain		Alternative d'implantation	
Parking	P	PLQ à élaborer	
Parking souterrain	P	Zone 4BP	
Accès véhicules à supprimer	X	Zone D4B	
Garages à supprimer / Restitution en sous-sol	X	Espace vert à requalifier (plantations, mobilier)	
Bâtiment à maintenir		Arborisation à maintenir	

## Fiche de mesures SECTEUR VILLAGE CENTRE

### Situation

- Secteur situé entre le chemin du Grands-Puits et la rue Virginio-Malnati;
- A cheval sur la zone de développement 4B et la zone 4B protégée;
- Périmètre comprenant les parcelles n°13'160, 12'219 et 12'221.



### Etat des lieux

- Parcelles totalisant 8'155 m<sup>2</sup> en grande partie libres de construction;
- Situation privilégiée au voisinage direct du village et à proximité de la route de Meyrin (TCMC);
- Potentiel à bâtir laissant présager des projets de densification;
- Belle arborisation de parc.



### Objectifs

- Densifier de manière mesurée, dans le respect des qualités architecturales et paysagères du site;
- Organiser les constructions sur le modèle d'implantation «bâtiments dans un parc»;
- Respecter la présence de l'arborisation;
- Décloisonner l'ensemble et réunir les droits à bâtir;
- Conserver le caractère privatif du «parc» (places de jeux, potagers), sans circulation interne de véhicules.

### Actions et mesures

- Réaliser un relevé de l'arborisation;
- Développer ce secteur en collaboration avec des coopératives d'habitation;
- Elaborer un PLQ. Prévoir un gabarit de R+2+attique, avec toiture en pente;
- Maintenir un taux de stationnement bas (qualité du site, proximité des TC).

### Instances concernées

- Commune de Meyrin;
- Propriétaires privés;
- Canton de Genève (DT, DGM, DGNP).

### Initiateur(s)

- Propriétaires privés.

### Coordination avec d'autres projets

- Fiches n° 2, 3, 4, 19, 22, 23, 24;
- Mise en place d'un réseau d'espaces verts d'accès public dans le secteur du village.

### Echéance(s)

- 10-20 ans.

Fiche de mesures  
SECTEUR LEON-GUERCHET

Schéma de principe

HABITAT ET EQUIPEMENTS DE QUARTIER

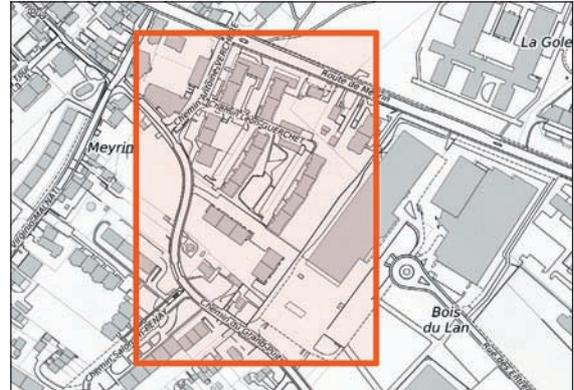


0 100m

Cheminements piétons existants / à créer		Transformation des rez de chaussée en liaison avec des jardins privés	
Aménagements cyclables existants / à créer		Nouveaux bâtiments (implantation indicative)	
Zone piétonne		Aire d'implantation des bâtiments	
Accès véhicules		Alternative d'implantation	
Nouvel accès au parking souterrain		PLQ à élaborer	
Parking	P	Zone 4BP	
Parking souterrain	P	Zone D4B	
Accès véhicules à supprimer		Espace vert à requalifier (plantations, mobilier)	
Garages à supprimer / Restitution en sous-sol		Arborisation à maintenir	
Surélévation de bâtiment existant			

**Situation**

- Un ensemble de 4 immeubles construit en 1958 et faisant l'objet d'une fiche du recensement des logements économiques du canton de Genève (DT);
- Un ensemble de 2 immeubles issu de la réalisation partielle du PLQ n° 26'309 du 14.04.1970;
- Zone de développement D4B.

**Etat des lieux**

- Pauvreté de l'aménagement des espaces verts contrastant avec l'environnement villageois arborisé;
- Absence de rapport au sol des logements;
- Absence d'utilisation des espaces extérieurs;
- Vétusté des surfaces de stationnement;
- Cloisonnement des espaces extérieurs contredit par de nombreux passages sauvages;
- Absence de liaison avec la route de Meyrin et la zone commerciale au sud (ZODIM);
- Rénovation souhaitable des immeubles du chemin Léon-Guerchet.

**Objectifs**

- Fédérer l'ensemble bâti grâce à un réaménagement accueillant des espaces extérieurs collectifs et rompre ainsi son isolement du secteur du village;
- Densifier les parcelles n°12'197 et 12'198 (route de Meyrin) et 12'208, 12'210 et 12'211 (chemin du Grands-Puits) avec un IUS de 1;
- Réorganiser les espaces de stationnement et leur desserte;
- Formaliser les liaisons piétonnes spontanées et intégrer le quartier au réseau de cheminements.

**Fiche de mesures****SECTEUR LEON-GUERCHET****Actions et mesures**

- **Chemin du Grand-Puits**

Elaborer un nouveau PLQ sur les parcelles n°12'208, 12'210 et 12'211:

- potentiel SBP: env. 30 logements, IUS=1;
- implantation: nouveau bâtiment ou extension du bâtiment existant;
- supprimer l'accès aux véhicules côté village et parallèlement ouvrir l'accès au sud depuis le chemin du Grands-Puits, conformément au PLQ n° 26'309;
- formaliser les connexions piétonnes spontanées entre les chemins du Grands-Puits, Léon-Guerchet et la zone commerciale;
- maintenir l'arborisation marquante du site.

- **Route de Meyrin et chemin Léon-Guerchet**

Elaborer un PLQ:

- Parcelles n°12'197 et 12'198 (rte de Meyrin):
  - potentiel SBP: env. 20 logements, IUS=1;
  - réunion des droits à bâtir des deux parcelles;
  - implantation: maintien du bâtiment existant le long de la route de Meyrin ou implantation des constructions en continuité avec l'ensemble Léon-Guerchet (galette commerciale sur route de Meyrin et bâtiment de logements perpendiculaire).
- Parcelles 12'201, 14'111 pour partie et 14'112 pour partie:
  - transformation des logements du rez-de-chaussée des n°5 à 19 en créant un accès direct depuis les balcons aux jardins privatifs à réaliser;
  - surélévation possible d'un niveau d'attique d'un ou deux des immeubles centraux de l'ensemble Léon-Guerchet;
  - étudier la possibilité de démolir les garages fermés (14 boxes) et restituer les places en sous-sol dans le cadre de l'opération route de Meyrin;
  - atelier de participation dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 21: élaboration et mise en oeuvre d'un projet d'aménagement d'un espace vert collectif central reliant la route de Meyrin au nouveau cheminement, avec les habitants et les propriétaires (plantations, place de jeux).

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DT, DCTI);
- Propriétaires privés;
- Commerçants.

**Initiateur(s)**

- Propriétaires privés.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 1, 3, 4, 9, 11, 19, 22, 23, 33;
- Tranchée couverte de la route de Meyrin;
- Cheminements piétonniers (plan directeur des cheminements piétons).

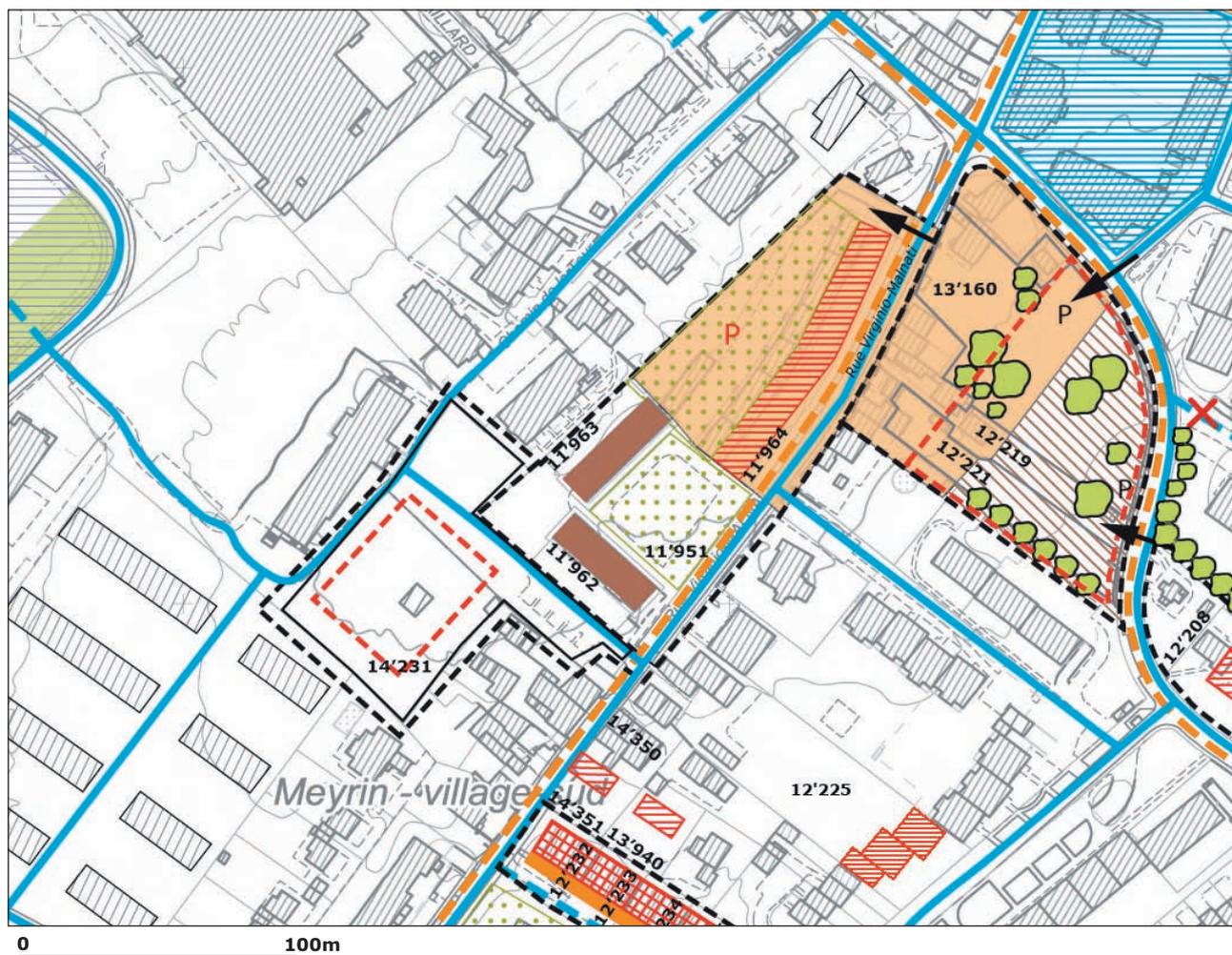
**Echéance(s)**

- 10-20 ans.



**Fiche de mesures**  
**SQUARE RUE VIRGINIO-MALNATI**

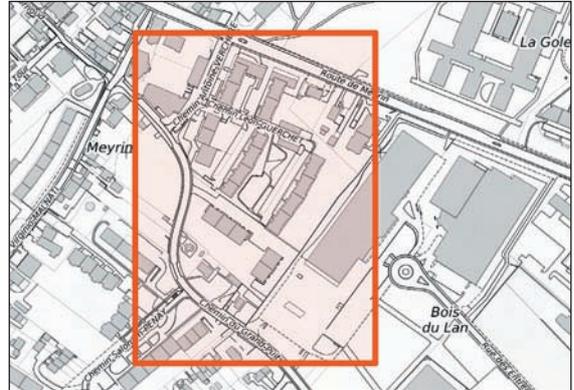
**Schéma de principe**



Cheminements piétons existants / à créer		Transformation des rez de chaussée en liaison avec des jardins privés	
Aménagements cyclables existants / à créer		Nouveaux bâtiments (implantation indicative)	
Zone piétonne		Aire d'implantation des bâtiments	
Accès véhicules		Parcelles à densifier	
Parking	<b>P</b>	Zone 4BP	
Parking souterrain	<b>P</b>	Zone D4B	
Accès véhicules à supprimer	<b>X</b>	Espace vert à requalifier (plantations, mobilier)	
PLQ à élaborer		Espace vert paysagé	
Bâtiment à maintenir		Arborisation à maintenir	
Surélévation du bâtiment existant			

**SQUARE RUE VIRGINIO-MALNATI****Situation**

- Ensemble de bâtiments totalisant 96 logements économiques construits en 1959 et faisant l'objet d'une fiche du recensement des logements économiques du canton de Genève (DCTI - Direction du patrimoine et des sites, périmètre n° 55 concernant les immeubles sis aux n° 24 à 42, rue Virginio Malnati).
- Parcelle communale libre de construction entre la rue Virginio-Malnati et l'école de Monthoux.
- Zone 4B protégée et zone de développement 4B protégée.

**Etat des lieux**

- Morphologie bâtie dégageant un espace ouvert aux belles proportions le long de la rue Virginio-Malnati, mais actuellement entièrement dévolu au stationnement privé et à la desserte de garages aux rez-de-chaussée des bâtiments (57 places en surface et 44 box fermés).
- Potentiel d'usages publics existant à renforcer : restaurant et coiffeur en pignon d'un des bâtiments, église copte-orthodoxe en vis-à-vis sur la rue Virginio-Malnati, proximité de l'école de Monthoux.

**Objectifs**

- Faire évoluer le square vers plus de convivialité en réorganisant le stationnement pour dégager un espace vert d'usage public et pour accueillir de nouvelles activités commerciales;
- Prévoir les conditions de transformation de l'ensemble de logements économiques;
- Densifier la parcelle communale n° 14'231 en tenant compte de sa situation en second front, à l'articulation de cheminements piétons desservant l'école de Monthoux.

**Fiche de mesures****SQUARE RUE VIRGINIO-MALNATI****Actions et mesures**

- Elaborer en collaboration avec l'Etat de Genève un plan localisé de quartier sur les parcelles 11'962, 11'963, 11'951 et 11'964 avec pour principes directeurs:
  - le maintien et la rénovation des immeubles n° 36 à 42;
  - la transformation des garages donnant sur le square en surfaces commerciales (commerce de proximité, service, atelier familial, etc.);
  - la suppression du stationnement sur le square et l'aménagement d'un espace vert d'usage public;
  - la démolition-reconstruction des immeubles n°24 à 34, soit:
    - gabarit R+2+superstructure;
    - implantation en front de rue;
    - commerces, services ou équipements sur rue et espace vert à l'arrière;
    - parking souterrain assurant les besoins des immeubles existants et nouveaux en remplacement des stationnements actuels, accès unique au nord.
  - la coordination avec le PLQ village-centre (fiche n° 1) et la commune pour l'aménagement de la rue Virginio-Malnati.
- Elaborer un PLQ sur l'ensemble de la parcelle communale n°14'231 avec pour principes directeurs:
  - favoriser l'octroi d'un droit de superficie à une coopérative d'habitation;
  - prévoir des bâtiments de logement;
  - compte-tenu de la forme de la parcelle et de sa vocation distributive de l'école de Monthoux:
    - concentrer les droits à bâtir sur la partie actuellement louée comme jardin;
    - prévoir un gabarit de R+2+Superstructure;
    - prévoir un taux de stationnement modéré, voire le regroupement des parkings avec l'opération voisine.

**Instances concernées**

- Propriétaires privés;
- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève.

**Initiateur(s)**

- Propriétaires privés;
- Commune de Meyrin.

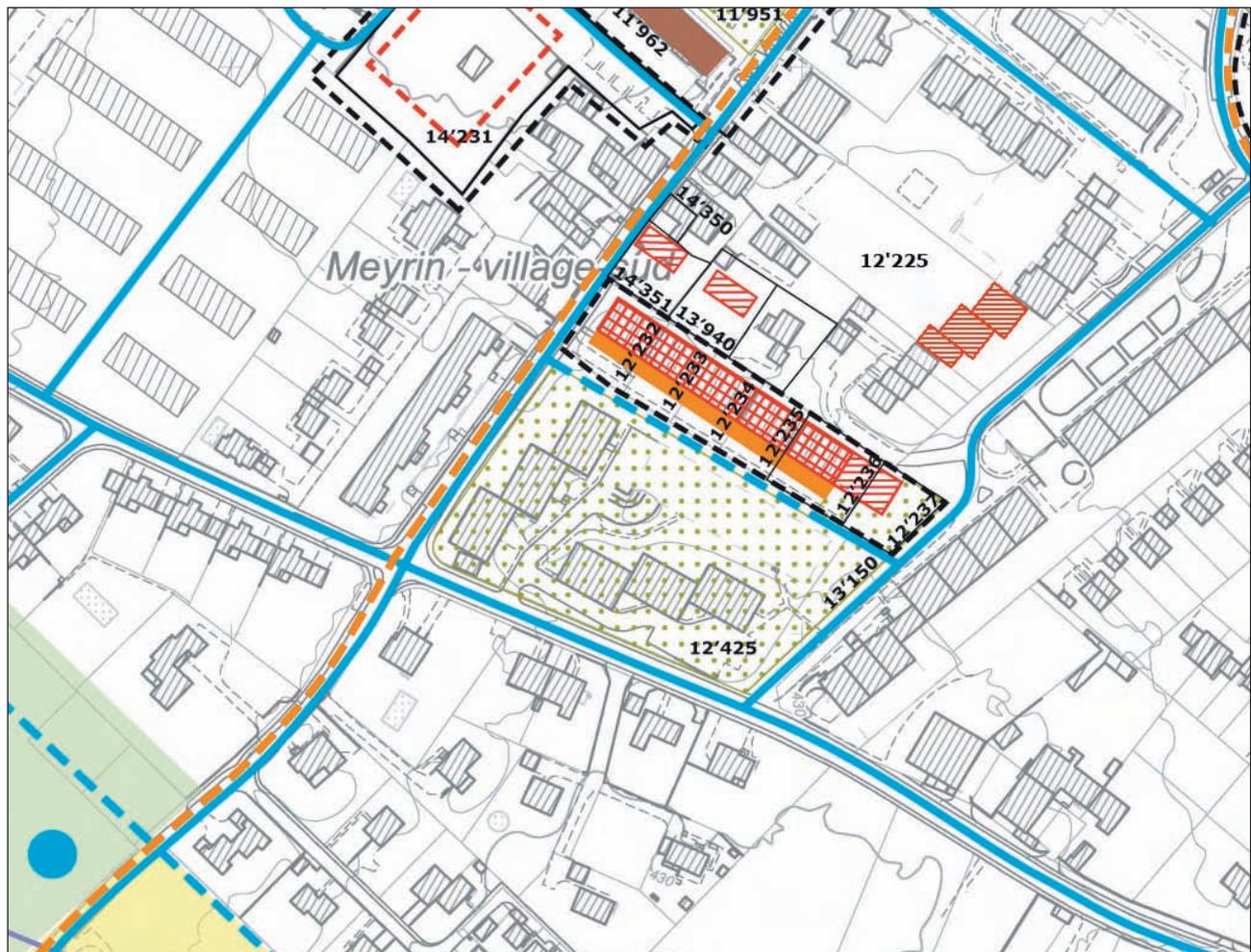
**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 1, 2, 4, 11, 19, 22, 23, 33;
- Mise en place d'un réseau d'espaces verts d'accès public dans le secteur du village;
- Amélioration des parcours piétons entre village et nouveau quartier de Caillat.

**Echéance(s)**

- 10-20 ans.





0 100m

Cheminements piétons existants / à créer		Equipement de quartier	
Aménagements cyclables existants / à créer		PLQ à élaborer	
Bâtiment à maintenir		PLQ à élaborer	
Surélévation du bâtiment existant		Aire d'implantation des bâtiments	
Transformation des rez de chaussée en liaison avec des jardins privés		Zone 4BP	
Nouveaux bâtiments (implantation indicative)		Espace vert à requalifier (plantations, mobilier)	

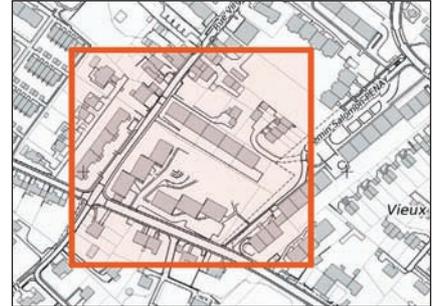
### Situation

- Secteur situé à l'angle entre la rue Virginio-Malnati et le chemin du Vieux-Bureau;
- Zone de développement 4B;
- PLQ n° 25'852 du 24.10.1967 entièrement réalisé;
- PLQ n° 27'613 du 05.10.1983 partiellement réalisé (solde disponible sur parcelle n° 12'225);
- Barre de logements sur les parcelles n° 12'232, 12'233, 12'234, 12'235, 12'236 réalisée sans plan d'affectation.

### Etat des lieux

- Pauvreté de l'aménagement des espaces verts contrastant avec l'environnement villageois arborisé;
- Absence de rapport au sol des logements et manque de rapports avec l'environnement direct;
- Absence d'usage des espaces extérieurs en dehors des surfaces de stationnement;
- Rénovation prévisible de l'ensemble des immeubles constituant la barre de logement occupant les parcelles n° 12'232, 12'233, 12'234, 12'235, 12'236 .

Situation



## Objectifs

Mettre en valeur des espaces extérieurs pour favoriser l'intégration des ensembles bâtis dans un quartier villageois passablement arboré et encourager pour les habitants l'usage informel des espaces extérieurs.

- Assurer la requalification des espaces extérieurs de l'ensemble: plantations, cheminements, éclairage, place de jeux;
- Permettre en contrepartie une valorisation du bâti sur les parcelles n° 12'232 à 12'237;
- Réorganiser les espaces de stationnement.

## Actions et mesures

- Négocier en collaboration avec l'Etat de Genève avec les propriétaires privés en vue de l'élaboration d'un PLQ sur les parcelles n° 12'232, 12'233, 12'234, 12'235, 12'236 et 12'237:
  - la surélévation d'un niveau des immeubles et/ou extension sur les parcelles n°12'236 et 12'237;
  - la couverture de la zone d'accès aux garages pour dégager des espaces privatifs sur dalle au rez-de-chaussée et la réorganisation des entrées d'immeubles.
- Déroger à l'obligation d'élaborer un PLQ sur les parcelles n°14'350, ainsi que les n°14'351 et 13'940 encore libres de construction (art. 2, al. 2, LGZD) et autoriser:
  - parcelle n°14'350 et 14'351, rue Virginio-Malnati: construction en ordre contigu et alignement sur rue;
  - parcelle n°13'940: construction de second front de type villa locative.
- Cession gratuite au domaine public dans le cadre de la mise en application d'un PDCP à réaliser ultérieurement, d'une bande de terrain sur la parcelle n°12'425, en vue de la création d'un passage public équivalant à la cession inscrite au PLQ n° 25'852 sur la parcelle 13'150 et jamais réalisée.
- Atelier de participation dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 21: élaboration et mise en oeuvre d'un projet d'aménagement des parcelles n° 12'425 et 13'150 avec les habitants et les propriétaires (plantations, jeux).

### Instances concernées

- Propriétaires privés;
- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DT, DCTI).

### Initiateur(s)

- Propriétaires privés.

### Coordination avec d'autres projets

- Fiches n° 1, 2, 3, 5, 11, 19, 22, 23, 33;
- Mise en place d'un réseau d'espaces verts d'accès public dans le secteur du village;
- Amélioration des parcours piétons entre village et nouveau quartier de Caillat.

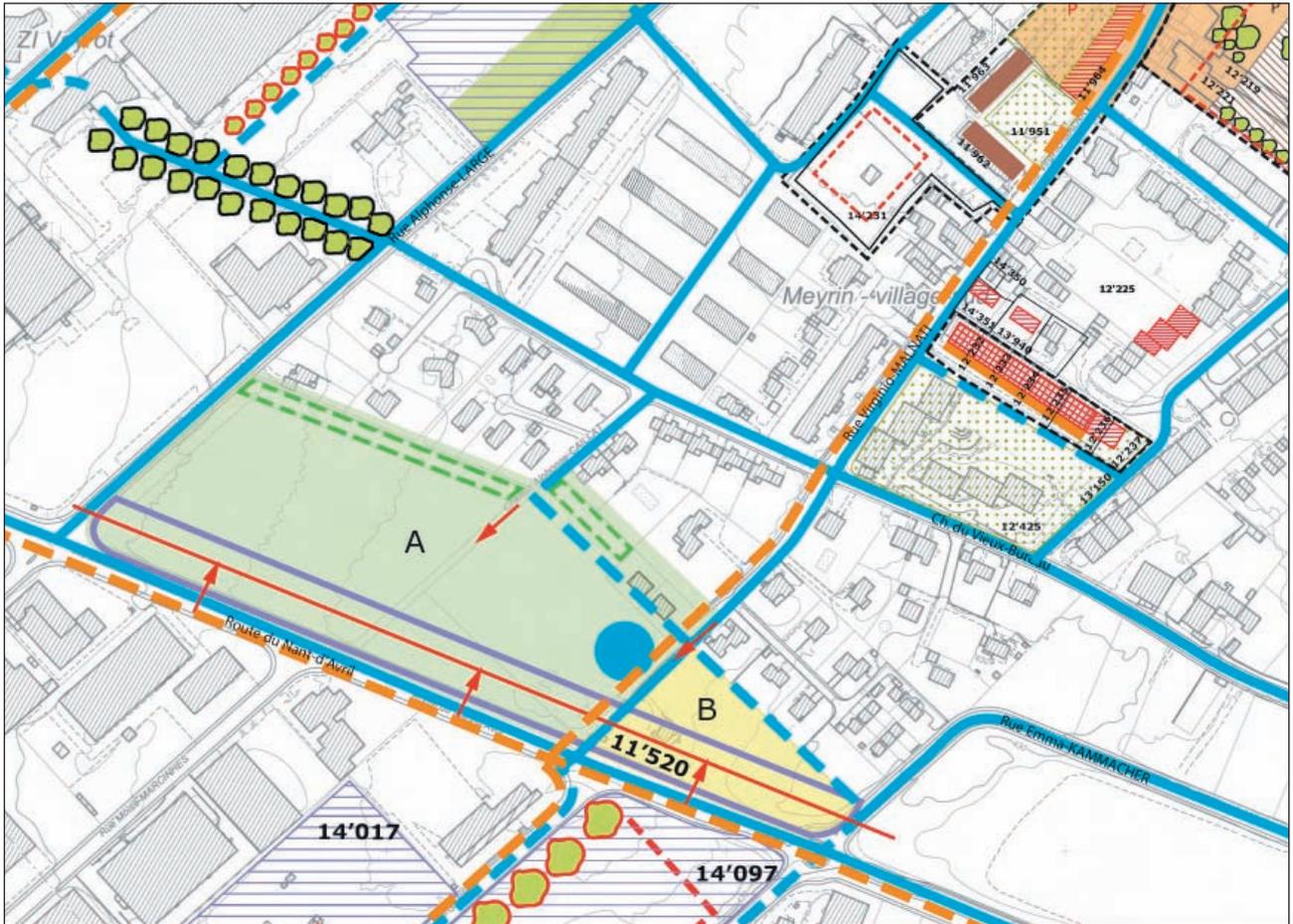
### Echéance(s)

- 10-20 ans.

**Fiche de mesures**  
**SECTEUR DE CAILLAT**

HABITAT ET EQUIPEMENTS DE QUARTIER

**Schéma de principe**



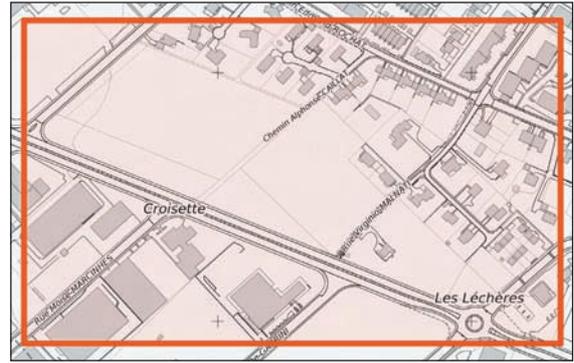
0 100m

Cheminements piétons existants / à créer		Parcelles à densifier	
Aménagements cyclables existants / à créer		Equipement de quartier	
Desserte principale		Secteurs destinés aux activités	
Parking	<b>P</b>	PLQ à élaborer	
Parking souterrain	<b>P</b>	PLQ à élaborer	
Bruit routier valeur limite d'immission - 65 db(A)		PLQ à l'étude	
Bâtiment à maintenir		Zone D4B	
Surélévation du bâtiment existant		Espace vert à requalifier (plantations, mobilier)	
Transformation des rez de chaussée en liaison avec des jardins privés		Espace vert paysagé	
Nouveaux bâtiments (implantation indicative)		Arborisation existante	
Aire d'implantation des bâtiments		Arborisation à maintenir	
Espace de transition vert		Arborisation nouvelle	

## Fiche de mesures SECTEUR DE CAILLAT

### Situation

- Secteur libre de construction dans le prolongement sud du village, au voisinage de la ZIMEYSA;
- Zone développement 4A.



### Etat des lieux

- Secteur destiné à l'habitat;
- Forte exposition au bruit de la route du Nant-d'Avril;
- Situé le long de l'ancien chemin de crête constitué par l'av. de Vaudagne, la rue Virginio-Malnati et la rue André De-Garrini.



### Objectifs

- Mener à bien la planification du secteur en tenant compte des contraintes environnementales (nuisances sonores) et de l'accrochage au village et au nouveau quartier de Monthoux.

### Actions et mesures

- Pour le secteur A, mener une étude d'aménagement visant l'élaboration d'un plan directeur de quartier (PDQ) et se basant sur les éléments suivants:
  - activités en front de route du Nant-d'Avril;
  - habitat à l'arrière;
  - intégration de mesures environnementales au niveau de la planification directrice: orientation favorable aux apports solaires passifs, utilisation de matériaux et énergies renouvelables, récupération des eaux de pluie, perméabilité des sols, toitures végétalisées, etc;
  - entreprises à forte densité d'emplois profitant de la proximité de la halte RER;
  - accrochages et relations avec les zones d'habitat environnantes;
  - desserte des logements par le village;
  - desserte des activités par la route du Nant-d'Avril;
  - prévoir un équipement de quartier manquant dans le village;
  - renforcer le réseau de mobilités douces entre le village et la halte RER, voire desserte TP.
- Prévoir l'élaboration d'un PLQ pour le secteur B.

#### Instances concernées

- Commune de Meyrin;
- Etat de Genève;
- Propriétaires privés;

#### Initiateur(s)

- Commune de Meyrin.

#### Coordination avec d'autres projets

- Fiches n° 4, 13, 17, 19, 22, 31, 32, 33;
- Réseau mobilités douces (plan directeur des cheminements piétons).

#### Echéance(s)

- Secteur A : 10-20 ans;
- Secteur B : 5-10 ans.

**Fiche de mesures**  
**SECTEUR DE COINTRIN**

**Situation**

- Quartier voisin de l'aéroport, constituant l'entrée de l'agglomération genevoise entre Le Grand-Saconnex et Vernier.

**Etat des lieux**

Correctement desservis par les transports en commun (lignes n° 10 et 53), proches de nombreuses commodités (aéroport, centre commercial de Balexert, gare de Blandonnet prochainement, etc.), les secteurs de villa de Cointrin devraient être globalement développés de manière conséquente (CF résolution municipale n° 2009-03a du 7 avril 2009):

- l'entité située au sud-ouest de l'avenue Louis-Casaï est prévue déclassée en 4ème zone de développement urbaine (A);
- l'entité située au nord-est de l'avenue Louis-Casaï jouxte l'autoroute sur son versant nord, ainsi qu'un tissu de villas s'étendant largement vers l'est sur le territoire de la commune de Grand-Saconnex. Les modifications de zone proposées tiennent compte de cette situation en consacrant le voisinage de l'autoroute à la 3ème zone de développement et en maintenant le solde en 5ème zone, avec un indice de 0.4 tenant compte de la situation proprement urbaine et des excellentes conditions d'accès du secteur.
- Tissu bâti en grande partie pavillonnaire, à l'exception de l'avenue Louis-Casaï, affecté à la zone 5 et à la zone 3 dév;
- Quartier isolé géographiquement du centre de la commune;
- Forte exposition au bruit aéroportuaire et routier (avenue Louis-Casaï, autoroute de contournement);
- Etude directrice Cointrin - avenue Louis-Casaï- Urbaplan - 2006;
- PLQ n° 29'662 et 29'663 adoptés en 2007 pour les secteurs situés de part et d'autre du chemin De-Joinville, entre l'avenue Casaï et le chemin des Sapins (CF page suivante).



Rue du Ruisseau - passage E.-Taddeoli



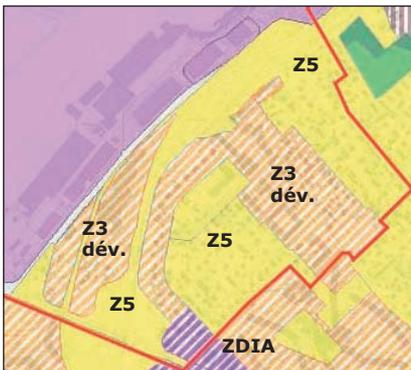
Chemin des Ailes



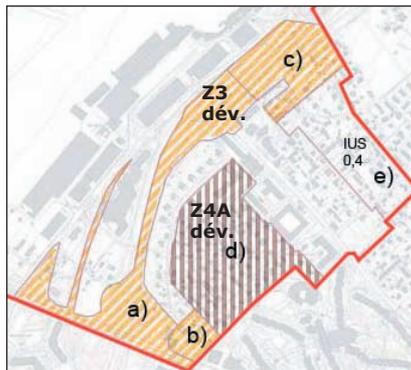
Avenue Louis-Casaï

**Objectifs**

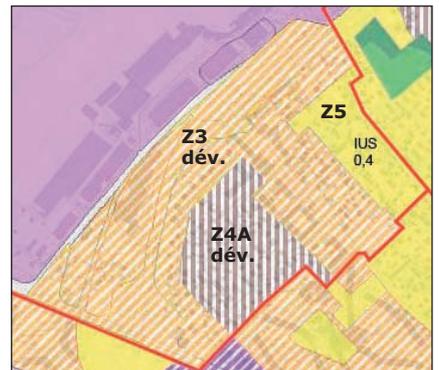
- Promouvoir un développement mesuré en zones de développement 3 et 4;
- Coordonner les aménagements à venir en favorisant la participation des résidents;
- Augmenter l'offre en équipements de quartiers, services, espaces verts et espaces publics;
- Maintenir et valoriser les connexions des mobilités douces avec les quartiers voisins;
- Augmenter la densité d'habitat et le nombre d'activités de proximité dans l'épaisseur de l'axe de l'avenue Louis-Casaï, en favorisant les espaces paysagers de second front et les centralités repères à l'échelle du quartier.



Zones existantes

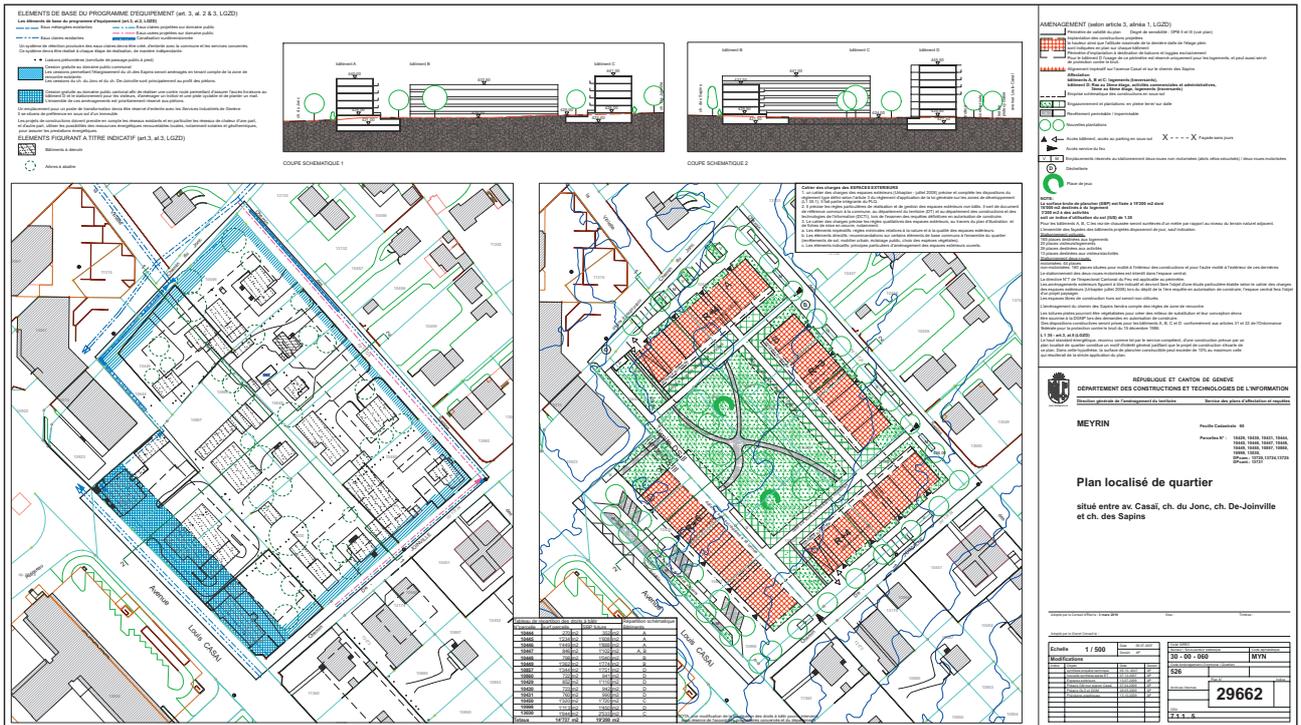


Modification des zones prévue par la résolution 2009 03A

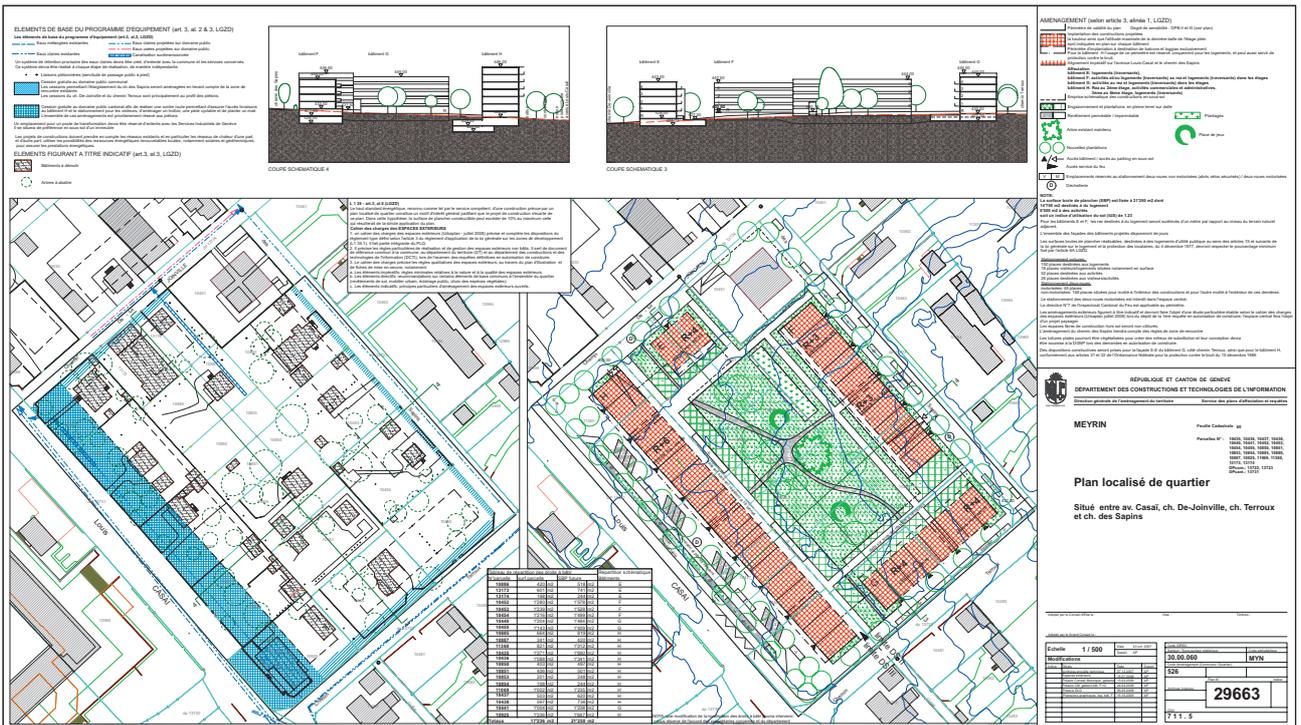


Zones prévues

Fiche de mesures  
SECTEUR DE COINTRIN



PLQ n° 29'662



PLQ n° 29'663

**Actions et mesures**

- Mener à bien la réalisation des PLQ prévus favorablement par le Conseil municipal le 20.01.2009 sur le périmètre délimité par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et de l'avenue Casai;
- Faire procéder aux déclassements en zones de développement 3 et 4;
- Réaliser des PLQ d'initiative communale en tenant compte des principes du développement durable (écoquartiers);
- Faire inscrire les déclassements dans le plan directeur cantonal.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Etat de Genève;
- Propriétaires privés.

**Initiateur(s)**

- Etat de Genève;
- Commune de Meyrin.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 11, 16, 19, 21, 22, 23, 31, 32, 33.

**Echéance(s)**

- 0-5 ans.

SECTEUR DE LA CITADELLE

Schéma de principe



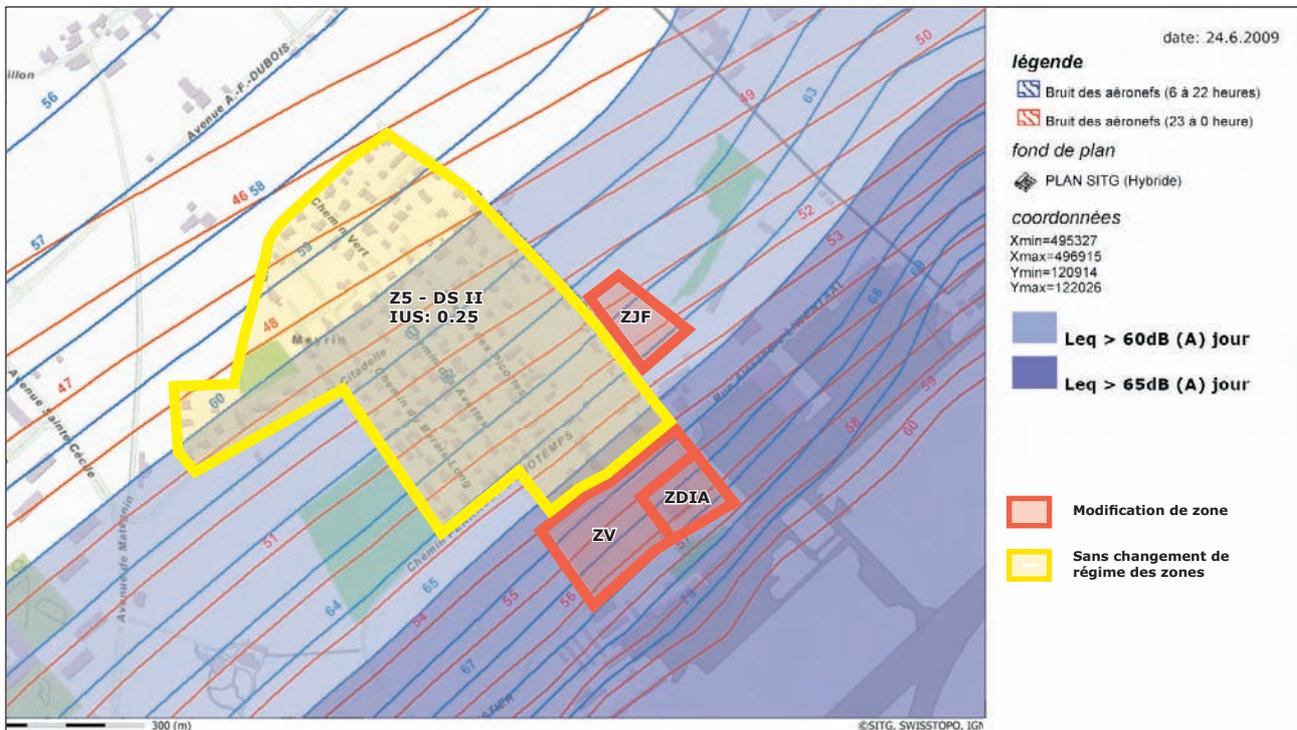
**Situation**

Quartier de villas de la Citadelle (n°12'522, 12'523, 12'917, 12'922, 13'265, 13'266, 13'267, 13'268 et dépendances). Le plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit adopté le 6 mai 2009 par l'Etat de Genève (plan n° 29330-526) relève un degré de sensibilité DS II pour la quasi totalité des zones 5, compte tenu non pas de la réalité des immersions sonores mesurables, mais toujours de l'ordonnance fédérale, qui stipule que «les degrés de sensibilité seront attribués lors de la délimitation ou de la modification des zones d'affectation ou lors de la modification des règlements de construction» (OPB, art. 44, al. 2). Une modification du degré de sensibilité s'inscrit donc automatiquement dans une évolution du tissu urbain, par exemple sous la forme d'une modification de zone. Il convient donc de déterminer préalablement les augmentations de densité qui sont envisageables de cas en cas à partir du tissu pavillonnaire constitué, puis de raisonner au sujet des méthodes ou des outils d'aménagement à mettre en oeuvre afin d'installer les densifications envisagées dans la durée.



**Etat des lieux**

- Propriétaire (Etat de Genève) n'ayant pas vocation à construire de l'habitat individuel;
- Surface totale: env. 22'500 m<sup>2</sup>;
- Construction des parcelles n°13'267 et 12'922, rendue impossible du fait de la proximité de la forêt sur la parcelle voisine n°13'010 (loi sur les forêts art.11, al.1).
- La plage bleue foncée située au sud de la zone 5 ci-dessous n'est pas conforme aux données physiques enregistrées (> 65 db). Il est en conséquence prévu de céder la partie de la zone de villa située entre le cimetière et l'aéroport à la zone de développement industriel et artisanal et à la zone de verdure. La perte de cette surface de zone villa est prévue compensée sur le territoire communal. A l'Est du secteur, la commune propose une mise en conformité de la zone légale en tenant compte des jardins familiaux existants (CF résolution municipale n° 2009-02 du 3 mars 2009).

**Objectifs**

- Déclasser en ZDIA et zone de verdure le secteur le plus exposé aux nuisances, soit la partie sud-est du secteur de la Citadelle;
- Réserver les parcelles situées dans la zone villa pour des échanges fonciers avec des propriétaires privés, notamment dans la perspective d'une mise en oeuvre des déclassements envisagés au quartier de Cointrin;
- Prévoir une densification progressive visant un indice général de 0.25 et favoriser le regroupement des droits à bâtir permettant la construction de logements adaptés au caractère pavillonnaire du lieu.

## SECTEUR DE LA CITADELLE

## Actions et mesures

- Etudier la possibilité d'une densification adaptée au caractère pavillonnaire préexistant et au contexte naturel par l'intermédiaire d'un plan de quartier (PDQ - planification directrice) à mettre au point pour l'ensemble du quartier de la Citadelle. Réaliser ensuite deux plans localisés de quartier (PLQ - planification réglementaire) pour les parcelles n°12'522 et 12'523, respectivement n°12'917, 12'922, 13'265, 13'266, 13'267 et 13'268;
- Faire inscrire le déclassement de la partie sud-est dans le plan directeur cantonal;
- Autoriser une augmentation de l'IUS jusqu'à 0.25;
- Secteur A (chemin Vert) - Prioritaire:
  - mise en conformité du régime des zones par la création d'une zone de bois et forêt selon le relevé de l'aire forestière (parcelle n°13'010);
  - engagement de négociations, sans préjuger des droits à bâtir des villas voisines, visant des échanges fonciers avec les propriétaires privés du quartier de Cointrin;
  - construction des parcelles n° 13'265, 13'266, 12'917, et 13'268 (actuellement Etat de Genève);
  - aménagement d'un espace vert collectif, des plantages ou des places de stationnement avec un revêtement perméable sur les parcelles n° 12'922 et 13'267;
- Secteur B (chemin de l'Enclos) - Secondaire:
  - engagement de négociations visant des échanges fonciers avec des propriétaires privés du quartier de Cointrin;
  - construction des parcelles n° 12'522, 12'523 et dépendance (actuellement Etat de Genève);
- Secteur C (chemin de l'Enclos) - Secondaire:
  - sud des parcelles n° 12'522, 12'523 et dépendance, maintenir un espace libre de construction à l'intérieur de la courbe 63db des nuisances aéroportuaires: aménagement d'un espace collectif en surface au sud.

## Instances concernées

- Canton de Genève (DT, DGNP);
- Commune de Meyrin;
- Propriétaires privés.

## Initiateur(s)

- Etat de Genève;
- Commune de Meyrin.

## Coordination avec d'autres projets

- Fiches n° 6, 8, 26, 32.

## Echéance(s)

- Secteur A prioritaire;
- 10-20 ans.



Fiche de mesures  
SECTEUR DE LA GRAVIERE

Schéma de principe

HABITAT ET EQUIPEMENTS DE QUARTIER



0 100m

Terminus actuel du TCMC		Interface Bike & Ride à valoriser	
Prolongement des voies TCMC existant		Equipement régional	
Prolongement du TCMC à anticiper		Desserte principale	
Itinéraire deux roues existant		Bruit de l'aéroport VP DSII : 57 db(A)(6h-22h)	
Itinéraire deux roues à créer		Bruit de l'aéroport VP DSIII : 60 db(A)(6h-22h)	
Cheminement à créer		PDQ à élaborer	
Vue inscrite au plan de site de Meyrin Cité		Périmètre destiné aux équipements et aux activités	
Vue axiale depuis la rue des Boudines			
Axe visuel Jura - Salève à Préserver			

## Situation

Le site de la Gravière, placé entre la *Cité* et la ferme de la *Planta*, est repéré comme un ensemble de parcelles *enclavées* dans le recensement établi en décembre 2008 par le service de la planification directrice cantonale et régionale du Département du Territoire, sur la base d'une étude présentée par *Agrigenève* (CF la fiche n° 43 de cette étude, concernant les parcelles n° 11044, 11215, 11216, 11217, 11842 et 11843). Ce site réunit cependant quelques conditions défavorables à son intégration dans ce recensement, comme la présence d'une importante surface d'assolement faisant partie des quotas imposés par la Confédération, l'exposition au bruit de l'aéroport et la présence toute proche de la pénétrante de verdure Mategnin - Feuillasse inscrite au PDCant.

## Etat des lieux

Dans les faits, ces parcelles agricoles dites «*enclavées*» constituent des terrains qui n'ont que peu d'intérêt pour l'exploitation agricole en raison de la proximité des secteurs d'habitat de Sainte-Cécile, de Champs-Frêchets ou de la Citadelle. Au surplus, l'arrivée à fin 2009 du terminus du TCMC à la promenade de Vaudagne (arrêt «Gravière») valorise passablement la perspective d'une urbanisation qui, conforme à la valeur de planification DS III comme indiqué sur le plan ci-contre, convient essentiellement à un déclassement permettant de réaliser non pas des immeubles de logements, mais des immeubles d'équipements publics, voire d'activités des dans la mesure où les mesures d'insonorisation appropriées y sont aisément réalisables.

La présence de la pénétrante de Feuillasse, les dégagements visuels requis depuis la Cité par le plan de site adopté en 2009, ou la proximité relative du hameau de Mategnin constituent des contraintes fortes également, qui accréditent l'idée de l'organisation d'un concours ou de mandats d'études parallèles pour la formalisation de ce secteur.

Enfin, une partie de celui-ci - la gravière proprement dite - bien qu'elle ne soit pas cadastrée comme polluée, demandera vraisemblablement un contrôle accru des travaux de terrassement préalables à son aménagement.

## Objectifs

- Réaliser à la Gravière un pôle d'activités et de services atteignant un Haut Standard Energétique (HSE) permettant de disposer d'un nouvel équipement public d'envergure régionale et de proposer à terme des échanges d'affectations dans d'autres parties de la commune;
- Préserver, voire valoriser les qualités environnementales et paysagères de la pénétrante de Mategnin - Feuillasse;
- Respecter les qualités paysagères et de composition urbaine propres au front Est la *Cité satellite de Meyrin* entre Sainte-Cécile et Vaudagne (ensembles des architectes Ador & Payot et Julliard & Bolliger);
- Valoriser la vocation intermodale du terminus actuel du TCMC à la promenade de Vaudagne et anticiper le prolongement ultérieur de la ligne de tram en direction de Ferney-Voltaire;
- Requalifier et compléter les réseaux des mobilités douces existants, en vue notamment de connecter les développements prévus à ceux de la Cité, voire du quartier de la Citadelle.



La gravière actuelle et les immeubles de logement de Sainte-Cécile



L'avenue de Vaudagne et le terminus actuel du TCMC (arrêt «Gravière»)



L'avenue A.-F.-Dubois vue depuis l'avenue de Mategnin

## Actions et mesures

- Acquérir les parcelles n° 11044, 11215, 11216, 11217, 11842 et 11843;
- Organiser, d'entente avec l'Etat, un concours ou des Mandats d'Etude Parallèles (MEP) débouchant sur un schéma directeur à concrétiser sous la forme d'un Plan Directeur de Quartier (PDQ) pour les éléments de coordination, puis d'un Plan Localisé de Quartier (PLQ) pour les éléments réglementaires liés au droit du sol.
- Déclasser une partie des terrains agricoles concernés - prioritairement la partie ouest du site - en zone de développement 3 partiellement dévolue à une affectation d'utilité publique, tandis que le solde peut être déclassé en zone de verdure autorisant localement l'implantation d'équipements publics de bas gabarit.

### Instances concernées

- Commune de Meyrin;
- Etat de Genève;
- Propriétaires privés.

### Initiateur(s)

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève.

### Coordination avec d'autres projets

- Fiches n° 7, 9, 19, 21, 22, 23, 26, 32, 33, 34.

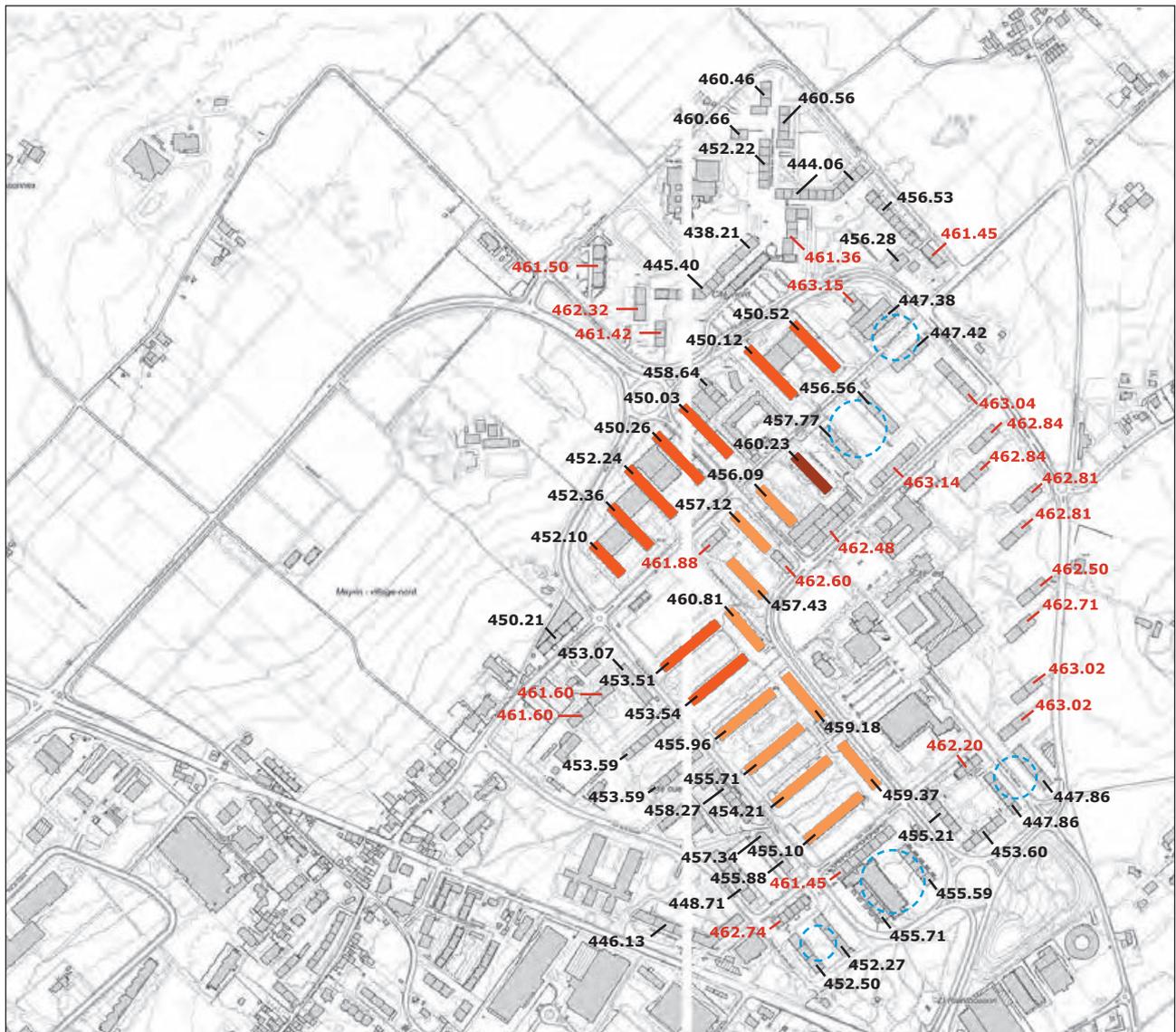
### Echéance(s)

- 0-5 ans.

Fiche de mesures

**SURÉLEVATION DES IMMEUBLES D'HABITATION DE LA CITÉ**

Schéma de principe



0 500m

**Altitude des toitures** 455.59

**Altitude des toitures - Epanelage maximum atteint** 462.20  
(plafond du plan de zones de sécurité de l'AIG : 464.00)

**Bâtiment pouvant être surélevé (+1 étage)**   
(Selon plan directeur de la Cité - J.-J. Oberson - 1995)

**Bâtiment pouvant être surélevé (+2 étages)**   
(Selon plan directeur de la Cité - J.-J. Oberson - 1995)

**Bâtiment surélevé**

**Paire d'immeubles coordonnés**

**SURÉLÉVATION DES IMMEUBLES D'HABITATION DE LA CITÉ****Situation**

- Cité.
- Zone développement 3.
- Très peu de potentiel à réaliser dans les PLQ existants.

**Etat des lieux**

- Ensemble représentatif des années 60;
- Homogénéité et grande unité architecturale dans certains secteurs;
- Etude directrice de Meyrin-Cité, mai 1995, Etat de Genève, Atelier d'architecture et d'aménagement J.-J. Oberson;
- La loi cantonale sur les surélévations d'immeubles d'habitation (Loi 10088) a été ratifiée par le peuple le 8 février 2009 et pose la question d'une éventuelle surélévation de certaines barres R+5 ou R+6 existantes.

**Objectifs**

- Permettre la construction de nouveaux logements par la surélévation de certains des immeubles existants ou en autorisant un gabarit plus important pour les nouvelles constructions (selon l'étude Meyrin-Cité, potentiel SBP : environ 42'000 m<sup>2</sup>);
- Préserver l'identité du lieu, veiller au maintien de la valeur architecturale et de la valeur d'ensemble de la Cité;
- Exclure l'application de la loi relative aux nouvelles hauteurs d'immeubles dans le périmètre concerné par l'étude Meyrin-Cité.

**Actions et mesures**

- Autoriser des surélévations conformes à l'étude Meyrin-Cité selon le schéma de principe indiqué à la page précédente et de manière uniforme pour chaque bâtiment (pas de surélévation partielle);
- Pour les autres immeubles, évaluer au cas par cas, de manière concertée entre la Commune et le Canton, la nécessité d'élaborer un PLQ, par exemple à travers le dépôt d'une demande de renseignements;
- Dans tous les cas, exiger des requérants tous documents qui permettent d'analyser attentivement et de juger les projets de surélévation dans leur contexte bâti et paysager;
- Concertation entre pouvoirs publics et propriétaires.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Etat de Genève;
- Propriétaires privés.

**Initiateur(s)**

- Propriétaires privés.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 10, 11, 18, 24, 30, 32.

**Echéance(s)**

- 5-10 ans.

Fiche de mesures

RENOVATION DES IMMEUBLES DE LA CITE

Rénovation de façades (isolation)



Villa - Mulhouse (F)



Immeuble - Le Plessis-Bouchard (F)



Usines Playmobil - Dietenhofen (D)



Meyrin Cité - Avenue Ste-Cécile n° 9

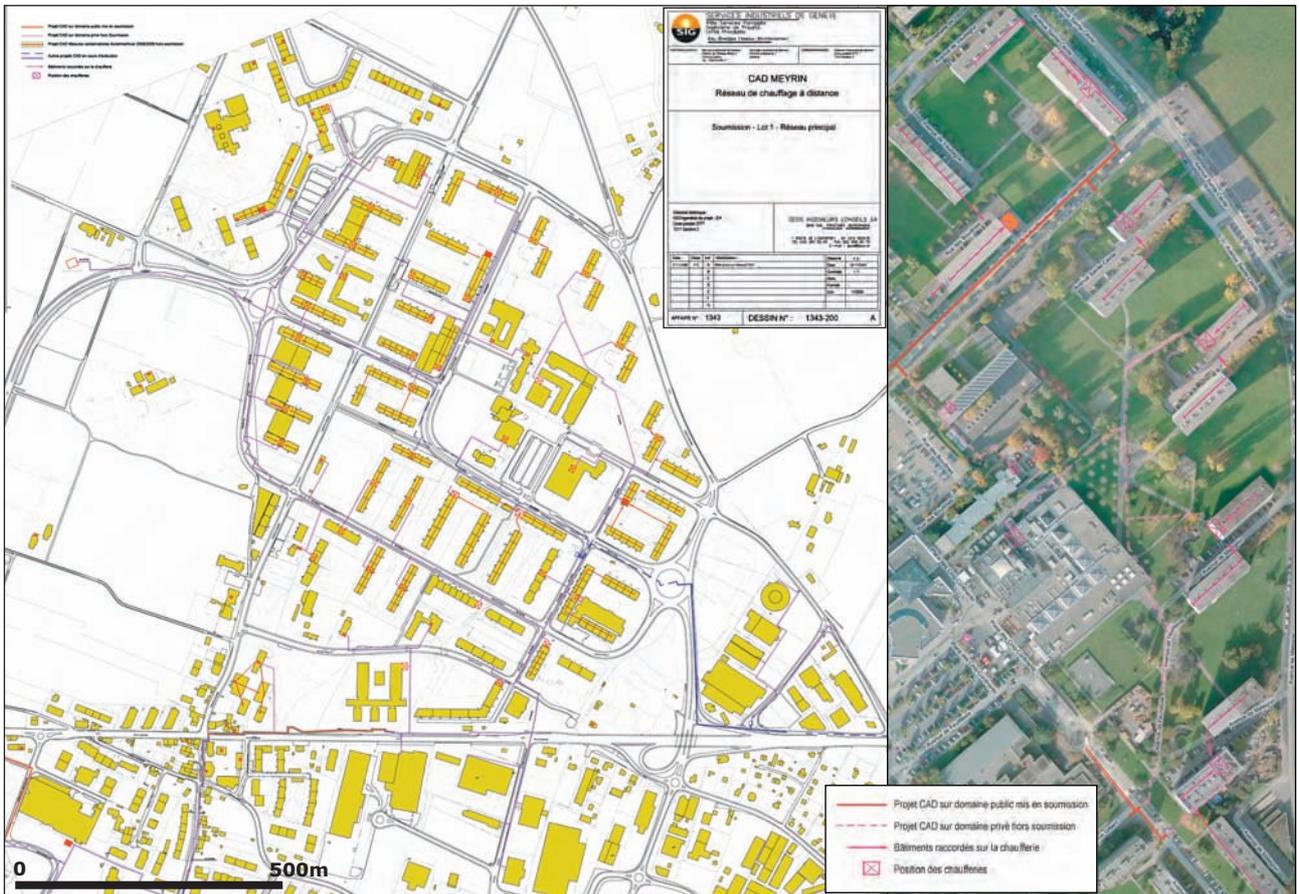


Meyrin Cité - rue des Boudines n° 33



Meyrin Cité - rue de Livron n° 29

Meyrin - Réseau CAD en cours de réalisation



Etude annexé au plan de site n° 29'484 - CAD Meyrin-Parc - BG ing. cons. - 2009

## RENOVATION DES IMMEUBLES DE LA CITE

**Situation**

- Ensemble du territoire communal.

De nombreux bâtiments meyrinois ont été réalisés entre les années 1960 et 1990. L'approche énergétique y est généralement perfectible, tandis que ceux-ci occupent une partie importante du territoire communal. L'enjeu des rénovations est donc conséquent à cette échelle.

La Commune met l'accent dans ses propres projets sur les économies d'énergie ou le recours aux énergies renouvelables. Elle souhaite également informer les propriétaires privés au sujet des carences repérables et des opportunités offertes par les collectivités publiques en matière de réduction des dépenses énergétiques, notamment par l'application des Hauts Standards Energétiques (HSE) prévus par la législation cantonale. (CF. art. 59 de la loi sur les constructions et installations diverses, L 5 05; art. 3 de la loi sur les zones de développement, L 1 35 et art. 3 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, L 1 40).

Le *Haut Standard Energétique* d'une construction donnant droit à des abattements de taxes ou des prêts bancaires préférentiels doit être reconnu comme tel par le service cantonal de l'énergie (ScanE) du département du territoire (DT), qui s'appuie sur des standards de performance énergétique existant en Suisse, notamment le standard Miner-gie® et les standards du modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC).

**Etat des lieux**

- Isolation : voir fiches n° 10 et 11.
- CAD : Le réseau de chauffage à distance de la Commune de Meyrin est actuellement en phase de réalisation. Une sous-station sera réalisée cette année rue Gilbert. Connectée dans un premier temps à la centrale de chauffage au gaz du Lignon, elle pourrait être à terme reliée à l'usine d'incinération des Cheneviers. La Commune prévoit une campagne d'information des propriétaires privés concernant les potentiels et les synergies envisageables en matière de renouvellement des équipements de chauffage et de raccordement au réseau CAD. Le réseau de chauffage à distance meyrinois concerne en effet autant les équipements publics que les bâtiments privés. Il sera géré par les SIG qui procéderont d'ici 2012 à l'ensemble des travaux envisagés sur le domaine public et sera constitué de trois boucles spécifiques partant de la sous-station de la rue Gilbert, soit :
  - le réseau Cité - Mategnin;
  - le réseau Vernes - Champs-Fréchets;
  - le réseau de l'Hôpital de la Tour, dont le raccordement est prévu en première étape d'ici fin 2009.

Le réseau du Lignon devrait permettre d'alimenter les principaux secteurs de la Commune. Des synergies sont envisagées par les PDZDIA en cours pour les secteurs de la ZIBAT et de la ZIMOGA. Enfin, le raccordement du secteur du Vieux-Bureau dépend encore des prolongements de l'habitat envisageables au voisinage de l'ensemble des logements respectant un Haut Standard Energétique (HSE) réalisé récemment à Monthoux.

**Objectifs**

- Réduire les déperditions d'énergie;
- Inciter les propriétaires privés à entreprendre des travaux de rénovation de leur parc actuel en les sensibilisant aux énergies renouvelables;
- Développer un réseau de chauffage à distance sur le territoire communal;
- Optimiser les dispositifs de chauffage existants.

**Actions et mesures**

- Recours systématique au HSE reconnu par les instances cantonales;
- Réalisation par les SIG des trois boucles de chauffage à distance planifiées d'ici fin 2012;
- Intégration des problématiques HSE et CAD aux plans de quartiers à prévoir dans les secteurs de développement (CF fiches n° 10 et 33);
- Information aux propriétaires et aux régies;
- SITG : mise des informations concernant le CAD en ligne sur topoweb.

**Instances concernées**

- SIG;
- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DGAT, SITG, ScanE).

**Initiateur(s)**

- SIG;
- Commune de Meyrin.

**Coordination avec d'autres projets**

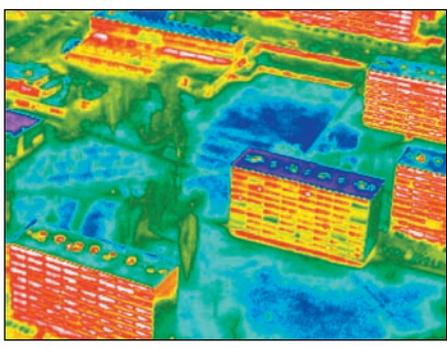
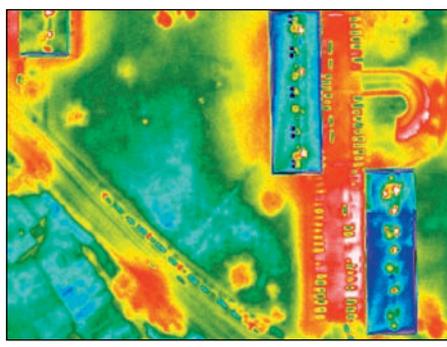
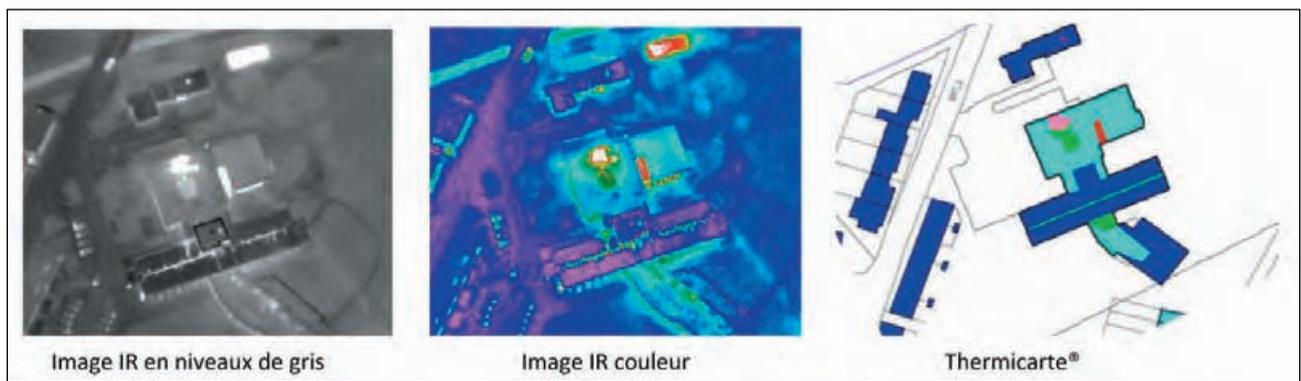
- Fiches n° 9, 11, 24, 33.

**Echéance(s)**

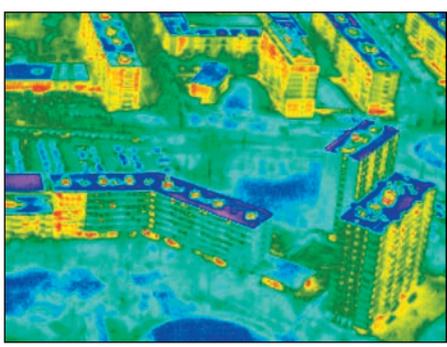
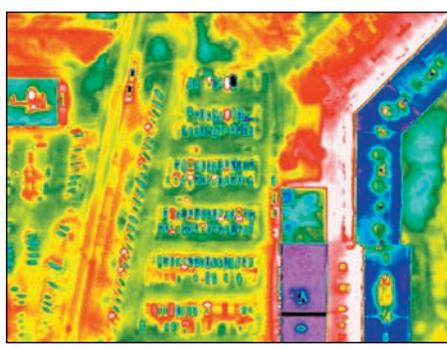
- 5-10 ans.

Fiche de mesures

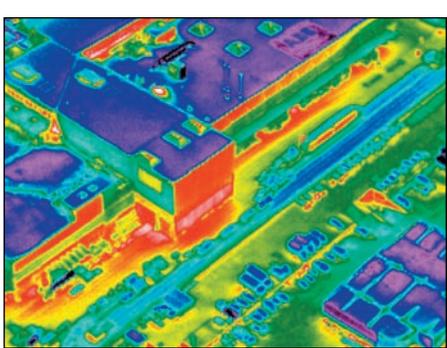
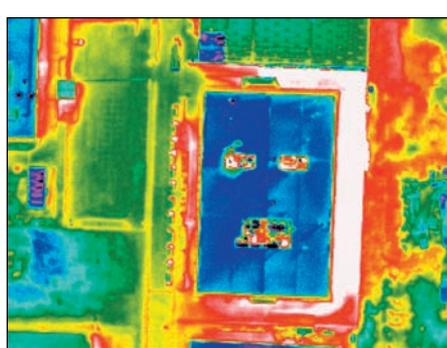
THERMOGRAPHIE AERIENNE



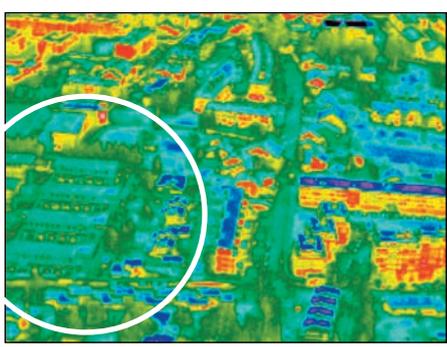
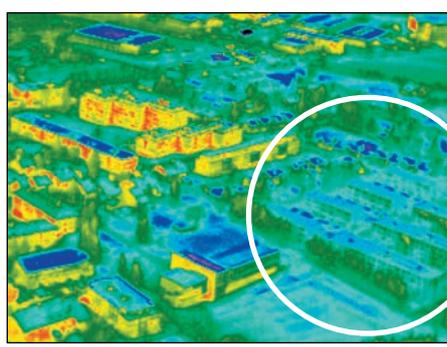
**1 Sainte-Cécile**  
Déperditions principales en façade



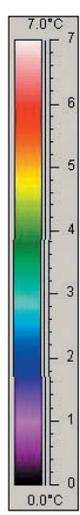
**2 Champs-Frêchets**  
Immeuble central: déperditions encore visibles à gauche réduites par des travaux d'isolation récents.



**3 ZIMEYSA**  
Déperditions principales à l'entrée et pertes en toiture



**4 Monthoux**  
Quartier Minergie



**Situation**

• La thermographie aérienne infrarouge permet de mettre en évidence de manière visuelle la problématique des déperditions de chaleur des bâtiments. La Commune vise à mettre à disposition des propriétaires privés, des régies, des entreprises et de l'administration publique cet outil de planification et d'aide à la décision pour promouvoir et développer des campagnes d'isolation.

Le projet conduit par les communes de Meyrin et Vernier a permis d'initier une démarche pilote au niveau du canton, en partenariat avec le Service de l'Energie (ScanE), les Services Industriels de Genève (SIG), le Service de l'Organisation et des Systèmes d'Information (SOSI) et la Fondation Européenne pour le Développement Durable des Régions (FEDRE). Il s'inscrit dans les nombreuses mesures prises par les deux Communes dans le domaine des économies d'énergie et dans leur engagement en tant que «Cité de l'énergie».

Les images infrarouges obtenues lors du survol des bâtiments seront intégrées aux différents services et guichets offerts par le SITG. Elles permettront, en complément des données du ScanE, un diagnostic précis de la situation énergétique et du potentiel d'amélioration thermique du parc immobilier.

**Etat des lieux**

• La grande majorité des bâtiments de la Commune ont été survolés et «thermographiés» par hélicoptère début mai 2009. 15'000 clichés infra-rouges ont été pris, soit verticalement, soit obliquement, de manière à révéler les déperditions des façades et des toitures. Une toiture bien isolée apparaîtra «bleue» sur l'image thermographique, alors que les déperditions des façades peuvent-être mises en évidence par une bande «rouge».

Le résultat brut est une image infrarouge (IR) en niveaux de gris (image de gauche en haut). L'application de seuils permet de passer en image couleur caractéristique des images thermographiques (image du centre). Enfin, la Thermicarte® isole les bâtiments du reste de l'image permettant une interprétation plus aisée des déperditions de chaleur, en 6 couleurs (image de droite).

La commune dispose pour l'instant des clichés thermographiques. Les *thermicartes* seront disponibles à l'automne 2009. Elle est elle-même continuellement active en matière d'isolation des équipements publics existants:

- en 2005, la rénovation complète de l'école de Cointrin a permis une diminution de 30% de l'indice de dépense énergétique (IDE) du bâtiment;
- en 2008, la rénovation de la toiture de l'école de la Golette et de l'éclairage de l'école Meyrin-Vaudagne ont permis une réduction certaine, non encore quantifiée;
- en 2009, le projet de rénovation/assainissement des écoles des Boudines et de la Golette sont à l'étude.

**Objectifs**

- Réduire la déperdition énergétique des bâtiments communaux;
- Disposer d'un instrument de diagnostic permettant d'orienter la planification des travaux d'isolation;
- Inciter les propriétaires privés (particuliers, régies, entreprises, etc.) à contribuer à la réduction des dépenses énergétiques.

**Actions et mesures**

- Organiser une exposition publique à l'automne 2009;
- Contacter les régies, les propriétaires et les entreprises;
- Informer par la publication d'articles ou via le site internet [www.meyrin.ch/energie](http://www.meyrin.ch/energie);
- Intégrer les données au SITG - portail énergie;
- Compléter les données disponibles par des audits ciblés de bâtiments communaux;
- Poursuivre les travaux d'isolation des bâtiments communaux;
- Appliquer les hauts standards énergétiques (HSE) aux nouvelles constructions de la Commune.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Commune de Vernier;
- ScanE, SOSI;
- FEDRE;
- SIG.

**Initiateur(s)**

- Commune de Meyrin;
- Commune de Vernier.

**Coordination avec d'autres projets**

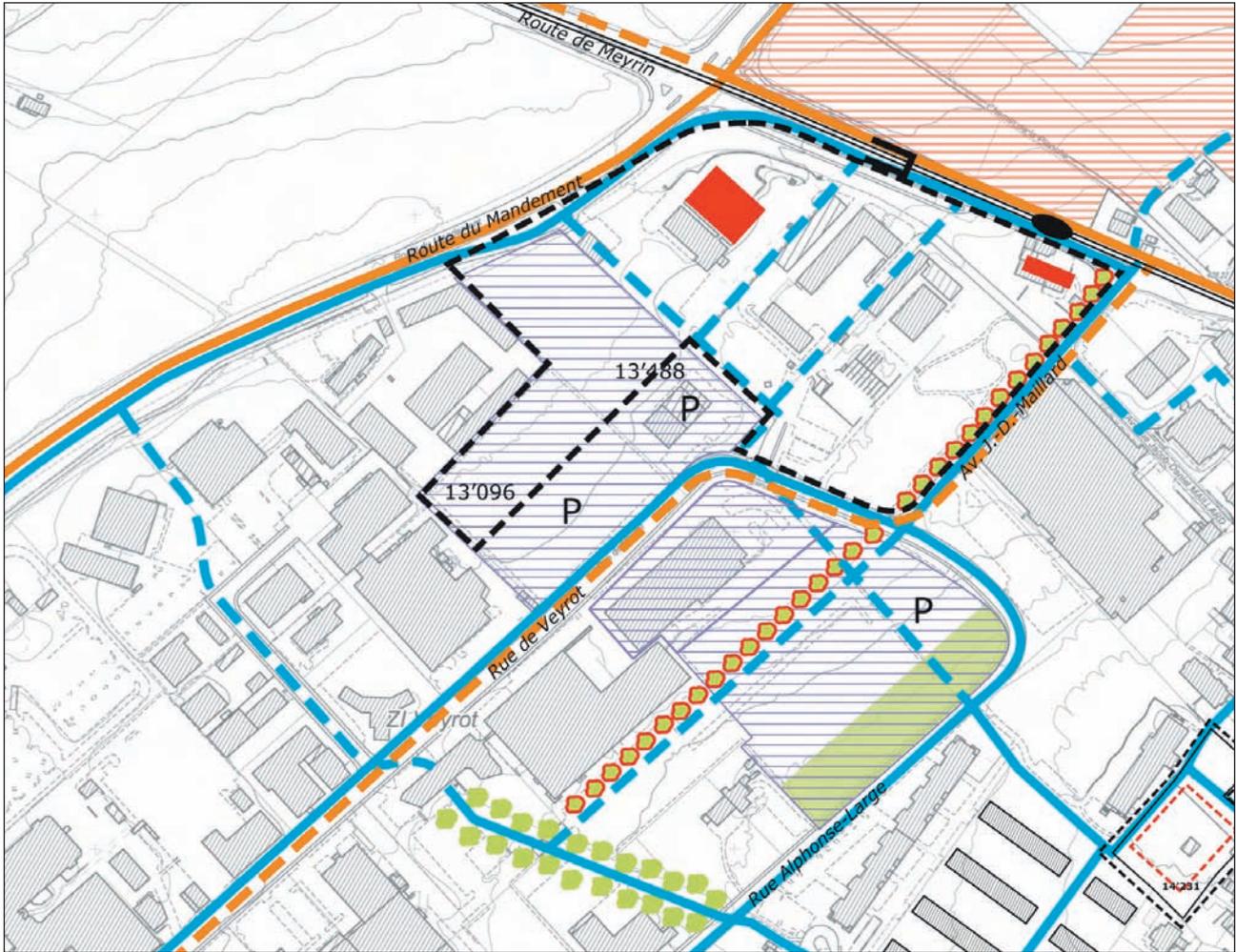
- Fiches n° 9, 10, 33;

**Echéance(s)**

- 0-5 ans.

Fiche de mesures  
ZIMEYSA Nord

Schéma de principe



0 250m

- |  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| Cheminements piétons existants / à créer   |  | Parcelles à densifier                    |  |
| Aménagements cyclables existants / à créer |  | PLQ avec espace vert paysager à élaborer |  |
| Parking                                    | P   | PDQ Les Vergers                          |  |
| Ligne et arrêt TCMC                        |  | Espace vert paysagé                      |  |
| Bâtiment à maintenir et à réaffecter       |  | Arborisation existante                   |  |
| Aire d'implantation des bâtiments          |  | Arborisation nouvelle                    |  |

**Situation**

- ZIMEYSA / Hôpital de la Tour / angle route de Meyrin - route du Mandement;
- Zone de développement industrielle et artisanale, zone agricole et zone de développement 4B.

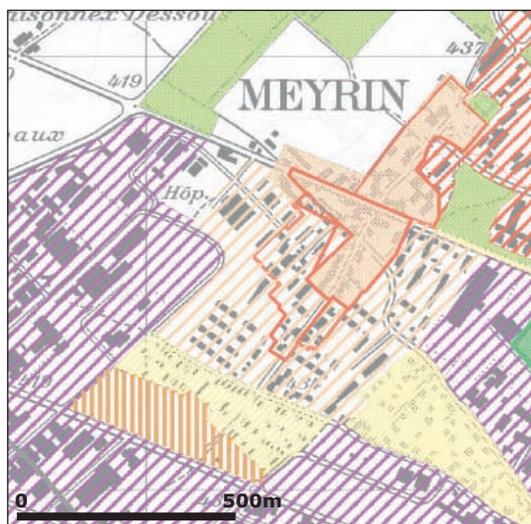
**Etat des lieux**

- Entrée d'agglomération en vis-à-vis du futur quartier des Vergers;
- Qualités paysagères de la zone industrielle côté route du Mandement;
- Grandes parcelles sous-utilisées en zone d'activités;
- Besoins d'extension de l'Hôpital de la Tour;
- Zone agricole résiduelle, non conforme à l'affectation réelle du site.

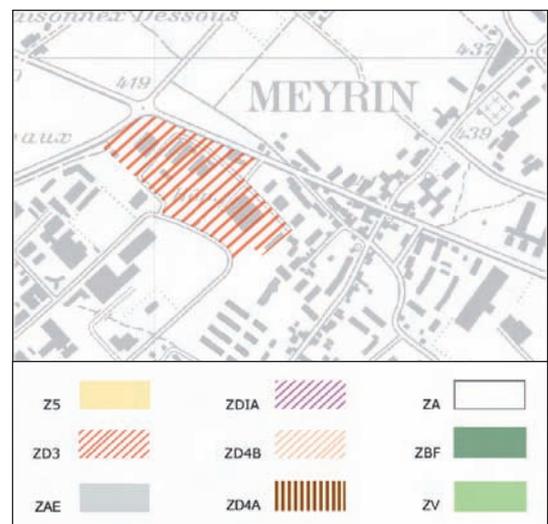


**Objectifs**

- Légaliser l'affectation réelle du sol;
- Mener à bien les procédures de modifications de zone engagées en lien avec des projets de développements urbains;
- Coordonner l'aménagement avec la redéfinition en cours du secteur, la mise en service du TCMC et la réalisation de la Promenade des Vergers;
- Requalifier et valoriser l'ensemble du périmètre en relation avec sa situation stratégique d'entrée d'agglomération;
- Tirer parti de l'arrivée du TCMC pour favoriser l'implantation d'entreprises à forte densité d'emplois;
- Compléter le réseau de mobilités douces entre le futur quartier des Vergers et la ZIMEYSA.



Plan de zones actuel



Proposition

**Fiche de mesures****ZIMEYSA Nord****Actions et mesures**

- Mise en conformité du régime des zones: création d'une zone de développement 3 comprenant du logement et des activités économiques entre l'avenue J.-D.-Maillard, la route de Meyrin, la route du Mandement et la rue Alphonse-Large et englobant le site de l'Hôpital de la Tour (partie de la parcelle communale n° 13'359 en zone agricole et parcelles en ZDIA et ZD4B transférée en ZD3 - CF plan page précédente);
- Elaboration d'un plan d'affectation (PLQ) visant la requalification du secteur :
  - intégration d'espaces verts d'usage public dans le prolongement de la promenade des Vergers et de l'arrêt de tram;
  - maintien et transformation de la ferme de la Planche;
  - maintien du bâtiment ex. Hewlet-Packard;
  - intégration d'un nouveau bâtiment hospitalier avec accès par l'avenue J.-D.-Maillard;
  - maintien du parc existant côté avenue J.-D. Maillard;
  - réorganisation des locaux du service de l'environnement.
- Parcelles n° 13'488 et 13'096 en zone industrielle:
  - implantation d'entreprises à forte densité d'emplois;
  - maintien du caractère vert de la route du Mandement par un traitement paysager des abords des bâtiments;
  - accès véhicules par la rue de Veyrot et la rue Alphonse-Large;
  - taux de stationnement modéré (proximité du TCMC).
- Mobilités douces:
  - favoriser les plans de mobilités d'entreprises dans le cadre du PLQ;
  - négociation de servitudes de passage pour la création d'itinéraires piétons à travers la zone industrielle.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DT);
- FTI;
- Hôpital de la Tour.

**Initiateur(s)**

- Privés;
- Commune de Meyrin.

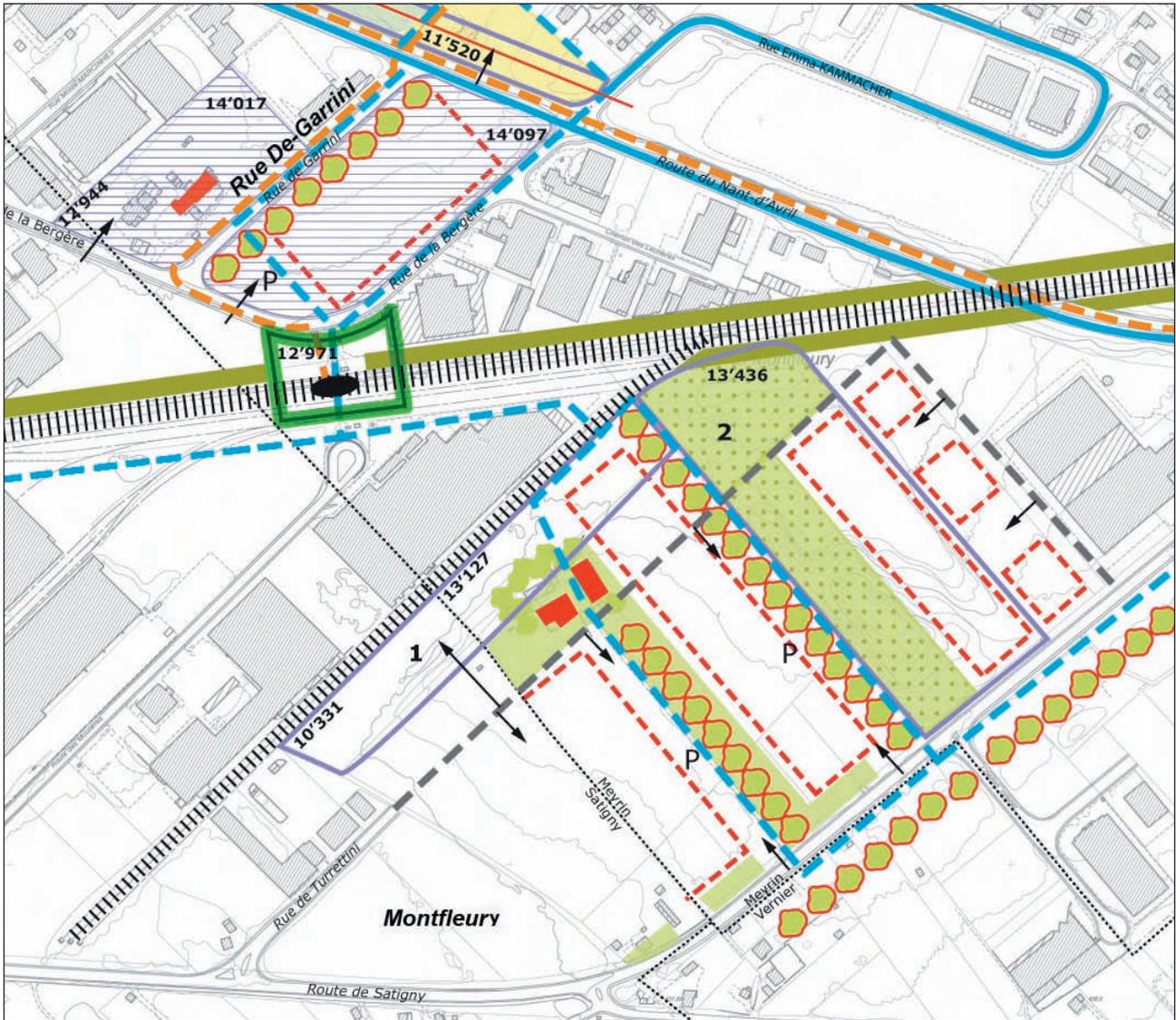
**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 1, 5, 10, 11, 19, 21, 23, 31, 33;
- Réseau mobilités douces (plan directeur des cheminements piétons);
- TCMC.

**Echéance(s)**

- 0-10 ans.





0 250m

Voirie de desserte existante / à créer		Parcelles à densifier	
Cheminements piétons existants / à créer		Secteurs destinés aux activités	
Aménagements cyclables existants / à créer		1- Secteur réservé à l'activité de ferroutage	
Accès véhicules		2- Activité compatible avec une instabilité durable du sol	
Parking	P	Jardins familiaux	
Ligne CFF / Halte RER		Espace vert paysagé	
Réaménagement de la halte RER		Talus ferroviaire (traitement paysager)	
Bruit routier valeur limite d'immission - 65 db(A)		Arborisation nouvelle	
Bâtiment à maintenir et à réaffecter		Arborisation existante	
Aire d'implantation des bâtiments			

## SECTEUR ANDRE DE-GARRINI ET HALTE RER ZIMEYSA

**Situation**

- ZIMEYSA;
- Zone de développement industrielle et artisanale.

**Etat des lieux**

- Extrémité de l'ancien chemin de crête constitué par l'av. de Vaudagne, la rue Malnati et la rue De-Garrini;
- Parcelles à densifier en zone d'activité, dont une arborisée et occupée par un ancien bâtiment rural et ses annexes;
- Aménagement vétuste de la halte RER, pas d'accessibilité pour les usagers roulants (chaises et poussettes).

*Parcelles libres de construction**Interface bus - RER**Stationnement vélos sous-dimensionné**Accès aux quais uniquement piétons**Aménagement rudimentaire de la halte RER***Objectifs**

- Assurer le confort et la sécurité des déplacements piétons et cycles en direction de la halte RER;
- Favoriser l'implantation d'entreprises à forte densité d'emplois à proximité de la halte RER;
- Favoriser l'utilisation du RER par un réaménagement de la halte et de ses abords;
- Améliorer la fréquence des trains RER et augmenter la capacité.

**Fiche de mesures****SECTEUR ANDRÉ DE-GARRINI ET HALTE RER ZIMEYSA****Actions et mesures**

- Réseau de mobilités douces:
  - aménager la rue André De-Garrini: desserte automobile, cheminement piétons et cycles confortable, arborisation latérale;
  - aménager des traversées piétons et cycles confortables sur la route du Nant-d'Avril et la rue de la Bergère;
  - aménager les abords de la halte RER (parcelle n°12'971) des deux côtés de la voie:
    - signalisation, mobilier, éclairage, abris vélos en suffisance;
    - construire un bâtiment en dur en lieu et place de l'équipement provisoire (affectation identique + vente d'abonnements TC).
  - réaménager la halte RER:
    - mise en conformité des aménagements pour l'accessibilité aux trains des personnes handicapées;
    - raccord du passage sous-voies avec cheminement à créer côté Montfleury;
    - remplacement des abris voyageurs.
- Densifications:
  - favoriser l'implantation d'entreprises à forte densité d'emplois et disposant d'un plan de mobilité entreprise;
  - parcelle n° 14'017: conditionner autorisation de construire à l'évaluation des possibilités de transformation du bâtiment rural original et à la réalisation d'un relevé de l'arborisation en vue de son maintien total ou partiel;
  - cession de la parcelle n°12'944 (actuellement Etat de Genève) au profit de la parcelle n° 14'017;
  - parcelles n°14'097: négociation d'une servitude de passage piétons et cycles en direction de la halte RER.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève;
- FTI;
- Propriétaires privés.

**Initiateur(s)**

- FTI;
- Promoteurs privés.

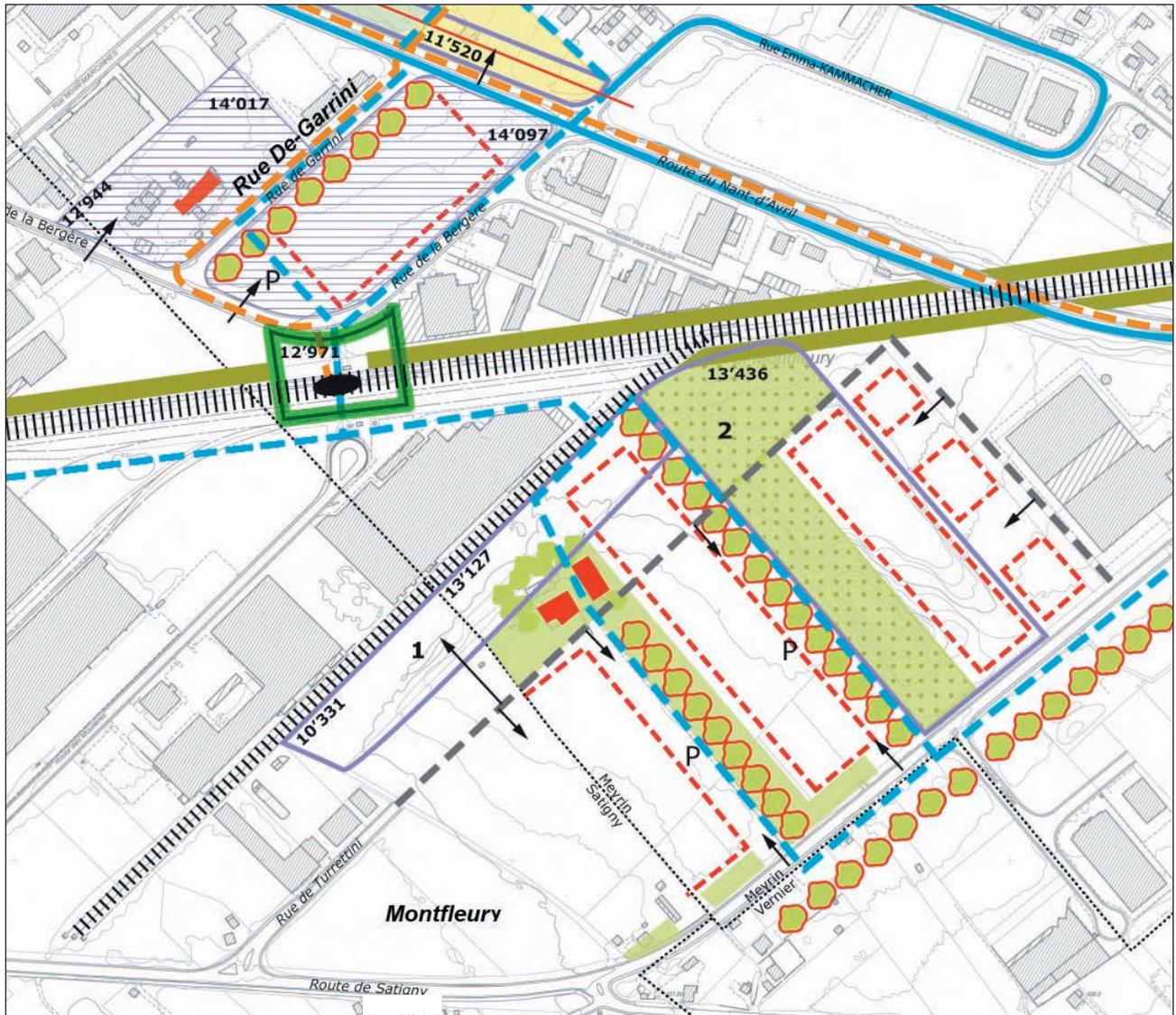
**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 5, 14, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 31, 32, 33;
- Réseau mobilités douces (plan directeur des cheminements piétons).

**Echéance(s)**

- 0-5 ans.





0 250m

Voirie de desserte existante / à créer		Parcelles à densifier	
Cheminements piétons existants / à créer		Secteurs destinés aux activités	
Aménagements cyclables existants / à créer		1- Secteur réservé à l'activité de ferroutage	
Accès véhicules		2- Activité compatible avec une instabilité durable du sol	
Parking	P	Jardins familiaux	
Ligne CFF / Halte RER		Espace vert paysagé	
Réaménagement de la halte RER		Talus ferroviaire (traitement paysager)	
Bruit routier valeur limite d'immission - 65 db(A)		Arborisation nouvelle	
Bâtiment à maintenir et à réaffecter		Arborisation existante	
Aire d'implantation des bâtiments			

**Situation**

- ZIMEYSA: secteur à cheval sur les communes de Meyrin et Satigny;
- Zone de développement industrielle et artisanale;
- PDZI 27'473/D du 14.10.1992.

**Etat des lieux**

- Vaste secteur libre de construction: env. 139'000m<sup>2</sup> sur Meyrin + 63'000m<sup>2</sup> sur Satigny;
- Actuellement principalement affecté à l'agriculture;
- Gravière en exploitation:
  - parcelle n° 13'436 de 44'260m<sup>2</sup> propriété de la commune de Vernier;
  - terme probable 2014;
  - instabilité du sol prévisible durant plusieurs décennies et déterminante pour l'affectation future.
- Viabilisation PDZI 27'473/D non réalisée, desserte ferroviaire compromise (ponts rte du Nant-d'Avril et gravière).

**Objectifs**

- Préparer les implantations futures en tenant compte des contraintes du site en terme de desserte et d'instabilité partielle du sol (gravière);
- Contribuer au renforcement de la coulée verte ferroviaire et aménager des espaces verts structurant;
- Développer les itinéraires de mobilité douce entre la halte RER et la commune de Vernier (centre sportif).

**Actions et mesures**

Dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Plan directeur de zone industrielle (CF fiche n° 17)

- Révision du principe de desserte prévu par le PDZI 27'473/D:
  - voirie en boucle reliant la rue De-Turrettini à la route de Satigny;
  - développement des activités privées de ferroutage au profit des entreprises de la ZIMEYSA sur les parcelles de l'Etat reliées au chemin de fer (n°13'127-Meyrin et n° 10'331-Satigny);
  - relier le secteur à la halte RER ZIMEYSA.
- Bâti
  - évaluation du maintien et de la réaffectation des bâtiments ruraux de la ferme de Montfleury (siège d'entreprise?);
  - implantation en peigne laissant des échappées visuelles vers le Jura, alternant aires de stationnement ou de stockage et bandes vertes (espaces verts, mobilités douces, jardins familiaux, etc.).
- Gravière de Montfleury: concertation entre les communes de Meyrin, Satigny et Vernier, la FTI et le service cantonal de géologie au sujet des futures affectations possibles du site de la gravière:
  - pesée d'intérêt entre les enjeux d'aménagement et les marges de manoeuvre techniques;
  - envisager une affectation évolutive: activités à titre précaire précédant les occupations définitives;
  - détermination du type de remblai à prévoir selon les types d'activités retenues (stockage, pépinière/jardinierie, jardins familiaux, loisirs bruyants, etc.?).

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Commune de Satigny;
- Commune de Vernier;
- Canton de Genève;
- FTI;
- CFF.

**Initiateur(s)**

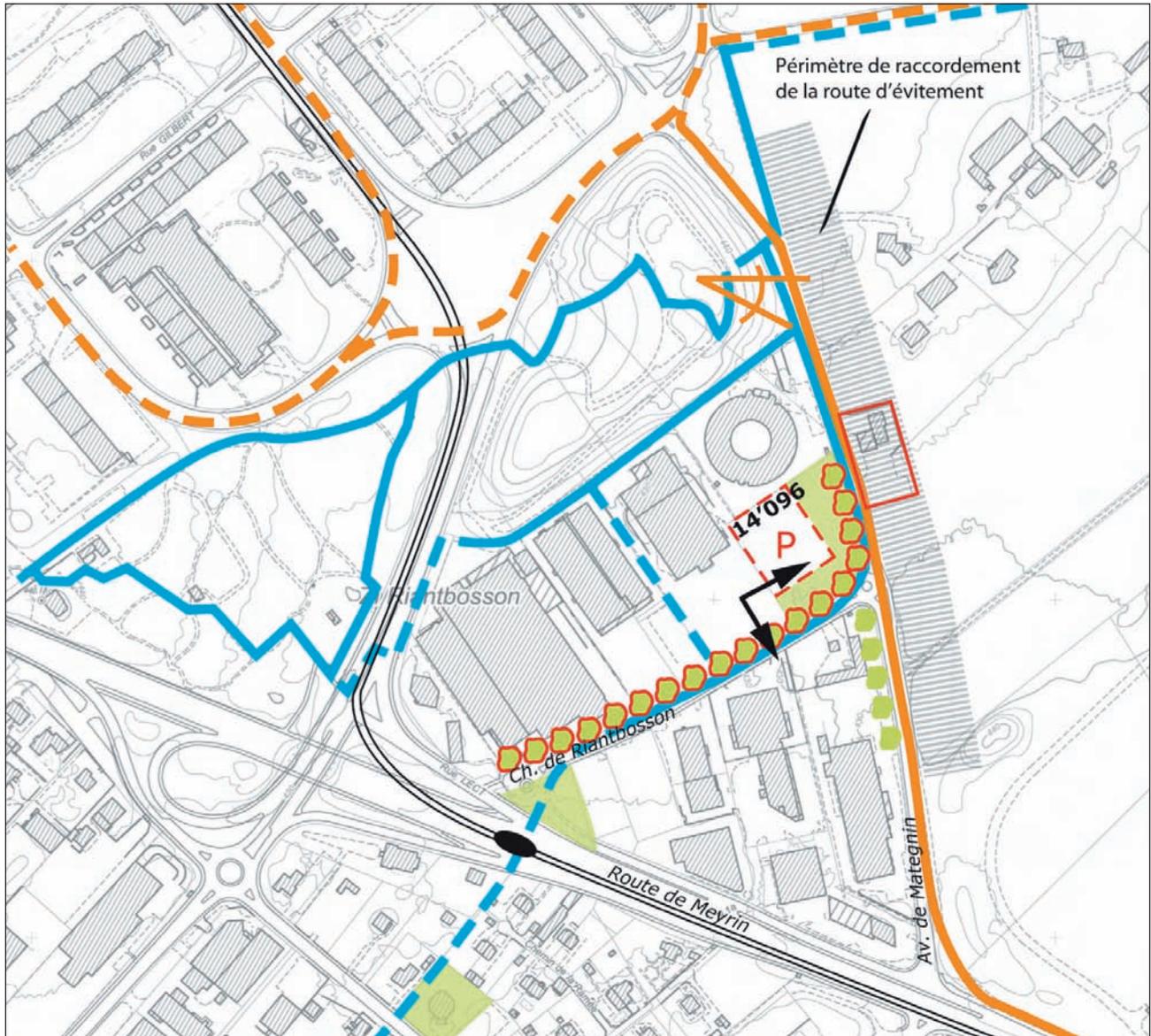
- FTI;
- Commune de Vernier.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 17, 19, 21, 22, 23, 24, 31, 32, 33;
- Réseau mobilités douces (plan directeur des cheminements piétons).

**Echéance(s)**

- Etude PDZI: d'ici 2010;
- Remblai gravière: dès 2014;
- 5-10 ans.



0

250m

Cheminements piétons existants / à créer



Aménagements cyclables existants / à créer



Accès véhicules



Parking souterrain

P

Ligne et arrêt TCMC



Envisager le déplacement de la station service



Espace vert paysagé



Arborisation existante



Arborisation nouvelle



Aménagement d'un belvédère

**Situation**

- Parc de Riantbosson, ZIRIAN, secteur de Feuillasse;
- Zone de développement industrielle et artisanale, zone agricole.

**Etat des lieux**

- Butte de Riantbosson fortement exposée au bruit aéroportuaire mais sans vue sur la piste;
- Zone d'activités inachevée;
- Zone agricole au sud du secteur de Feuillasse convoitée pour la construction d'une route de contournement et l'implantation d'activités.



Dégagement de la ZA de Feuillasse



Encombrement visuel de la ZI



Déficit d'aménagement de l'av. de Mategnin



Accès au secteur depuis la route de Meyrin



Butte de Riantbosson sans vue ...



... avec toboggan géant

## Objectifs

- Achever la construction de la zone industrielle et artisanale de Riantbosson.
- Tirer parti de l'arrêt de tram Jardin-Alpin pour la mise en place d'un itinéraire de mobilités douces entre la ZIBAT et Feuillasse.
- Assurer une intégration optimale de l'accrochage de la nouvelle route de contournement Est de la Cité à l'avenue de Mategnin, en tenant compte des objectifs de développement du PACA Genève, Meyrin, Saint-Genis, Thoiry.
- Optimiser la vocation de loisir pour le parc de Riantbosson (butte).
- Désenclaver le parc.
- Réguler la circulation et le stationnement sur le chemin de Riantbosson (création d'une avenue paysagée).
- Assurer la conformité des activités présentes avec l'affectation de la zone.

## Actions et mesures

- Compléter l'aménagement des espaces latéraux du chemin de Riantbosson et de l'avenue de Mategnin: cheminement piéton, arborisation (négociation avec propriétaires privés).
- Densification de la parcelle n°14'096:
  - en retrait de l'avenue de Mategnin;
  - aménagement paysager au droit de l'avenue de Mategnin;
  - parking souterrain ou en toiture, accès par le chemin de Riantbosson;
  - taux de stationnement tenant compte de la proximité de l'arrêt de tram;
  - envisager le déplacement de la station-service.
- Accrochage possible de la route de contournement Est de la cité selon conclusions de l'étude transports.
- Parc de Riantbosson:
  - aménagement d'un belvédère avec vue sur la piste de l'aéroport, défrichage ou taille de l'arborisation gênante;
  - création de liaisons piétonnes directes avec le hameau de Feuillasse;
  - amélioration des accès par le nord, sécurisation des traversées piétonnes.
- Général:
  - prévoir un nouveau plan de zone industriel;
  - améliorer l'offre de loisirs.

### Instances concernées

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève;
- FTI;
- AIG.

### Initiateur(s)

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève.

### Coordination avec d'autres projets

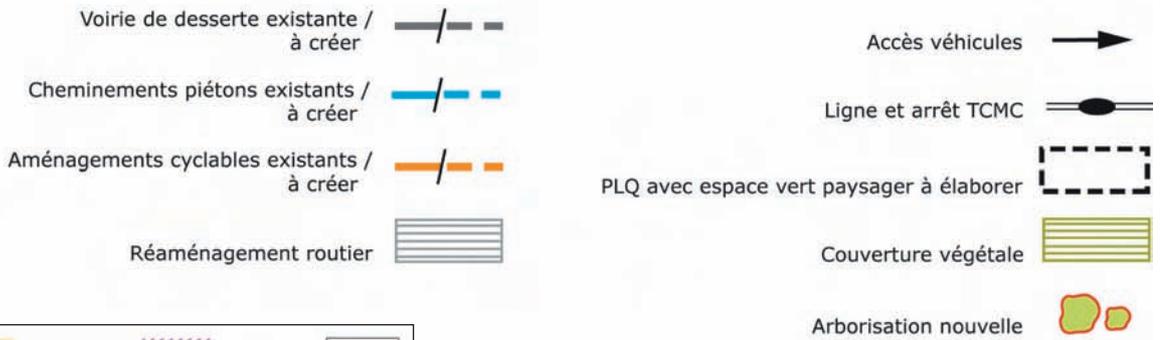
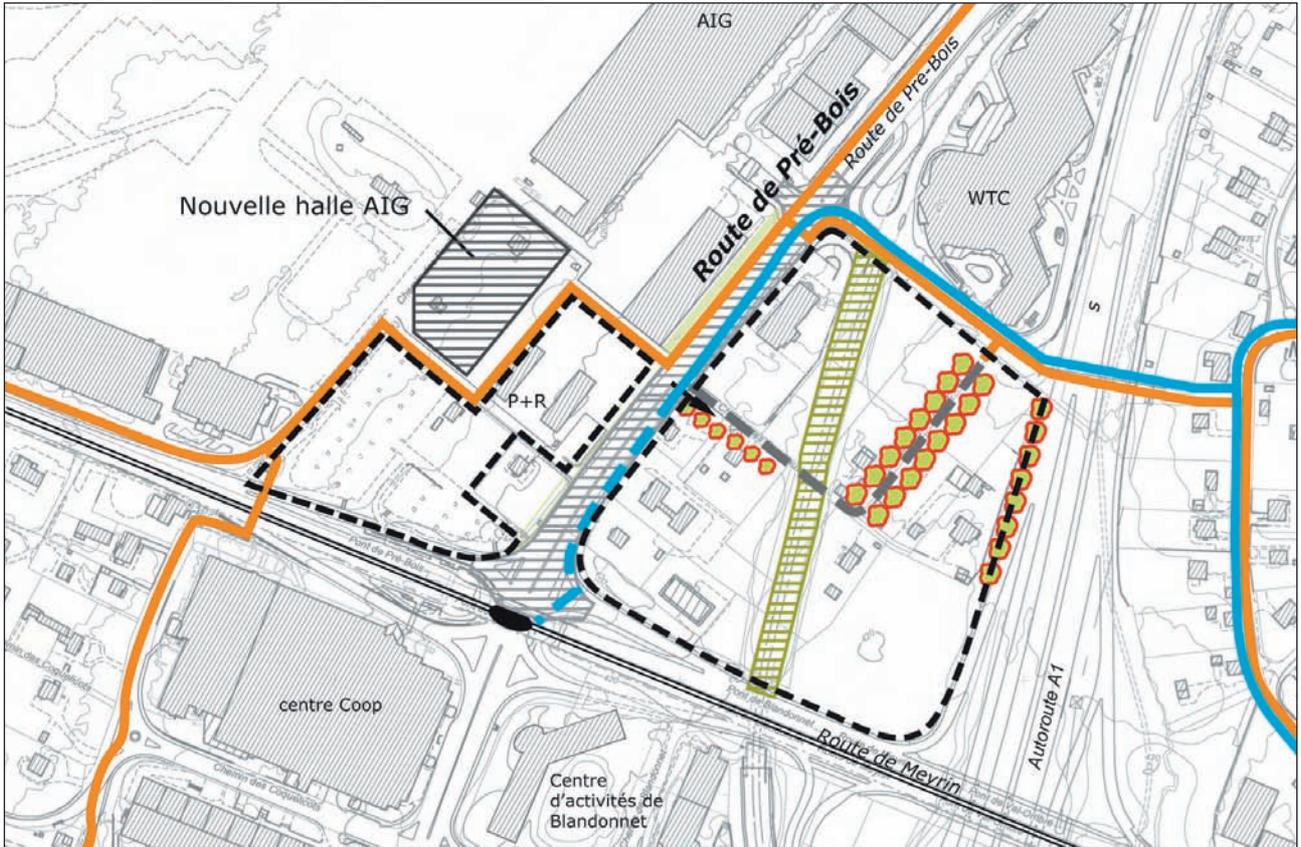
- Fiches n° 11, 17, 19, 22, 23, 26, 31, 32, 33;
- Plan directeur de la zone industrielle des Batailles (2005);
- Réseau mobilités douces (plan directeur des cheminements piétons);
- TCMC;
- Etude communale de la route de contournement Est.

### Echéance(s)

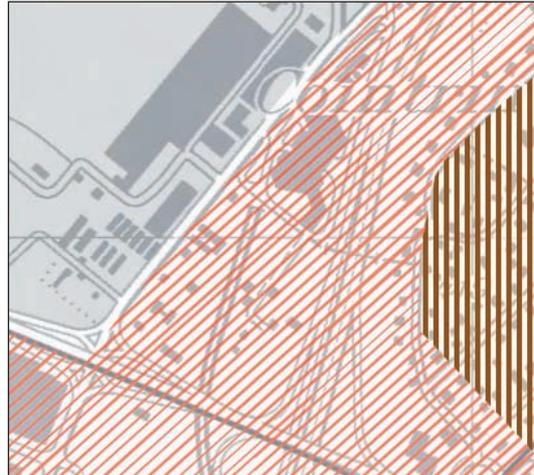
- 0-5 ans.

Fiche de mesures  
SECTEUR DE PRÉ-BOIS

Schéma de principe



Plan de zones actuel



Proposition

**Situation**

- Secteur situé entre la route de Pré-Bois, la route de Meyrin et l'autoroute A1;
- Zone de développement 3 et zone 5, projet de modification des limites de zone en cours (MZ n° 29'144).

**Etat des lieux**

- Secteur classé en DS III, entre les courbes leq 60 et 65 db (A);
- Zone pavillonnaire résiduelle, bâti résidentiel vétuste, hôtel construit en 2000;
- Fort potentiel d'utilisation à proximité de l'aéroport, de l'autoroute et de la ligne TCMC;
- Site traversé par un itinéraire cyclable intercommunal très fréquenté;
- Nombreuses contraintes d'aménagement:
  - exposition au bruit aéroportuaire et routier;
  - accessibilité unique par la route de Pré-Bois;
  - secteur coupé en deux par la tranchée ferroviaire de la ligne Cornavin-Cointrin;
  - forêt cadastrée.

**Objectifs**

- Mener à bien les procédures de modifications de zone engagées en lien avec des projets de développements urbains;
- Tirer parti de la situation géographique pour l'implantation d'activités économiques;
- Promouvoir une part importante d'espaces verts à l'écart des nuisances dans un quartier à forte densité d'emplois dépourvu de lieu de détente;
- Favoriser les mobilités douces en relation avec le TCMC, le P+R réaménagé et le quartier de Cointrin.

**Actions et mesures**

- Poursuite de la procédure de modification des limites de zone en cours (MZ 29'144);
- Elaboration d'un plan localisé de quartier sur l'ensemble du périmètre à densifier:
  - affectation administrative + loisirs et détente destinés aux usagers et travailleurs des environs;
  - espaces extérieurs paysagers, notamment au coeur d'îlots protégés;
  - création d'un ouvrage de franchissement de la tranchée ferroviaire pour la desserte du secteur Tadéoli;
  - possibilité de couvrir les voies CFF selon opportunité.
- Projet de réaménagement de l'espace piéton et cycliste des deux côtés de la route de Pré-Bois, en relation avec la réaffectation des parcelles riveraines de l'aéroport (P+R, halle gros porteurs privés).

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DGAT, DGNP).

**Initiateur(s)**

- Promoteurs privés;
- Canton de Genève;
- Commune de Meyrin

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 6, 19, 21, 22, 23, 31, 32, 33;
- Réseau mobilités douces (plan directeur des cheminements piétons);
- TCMC.

**Echéance(s)**

- 10-20 ans.

## Fiche de mesures

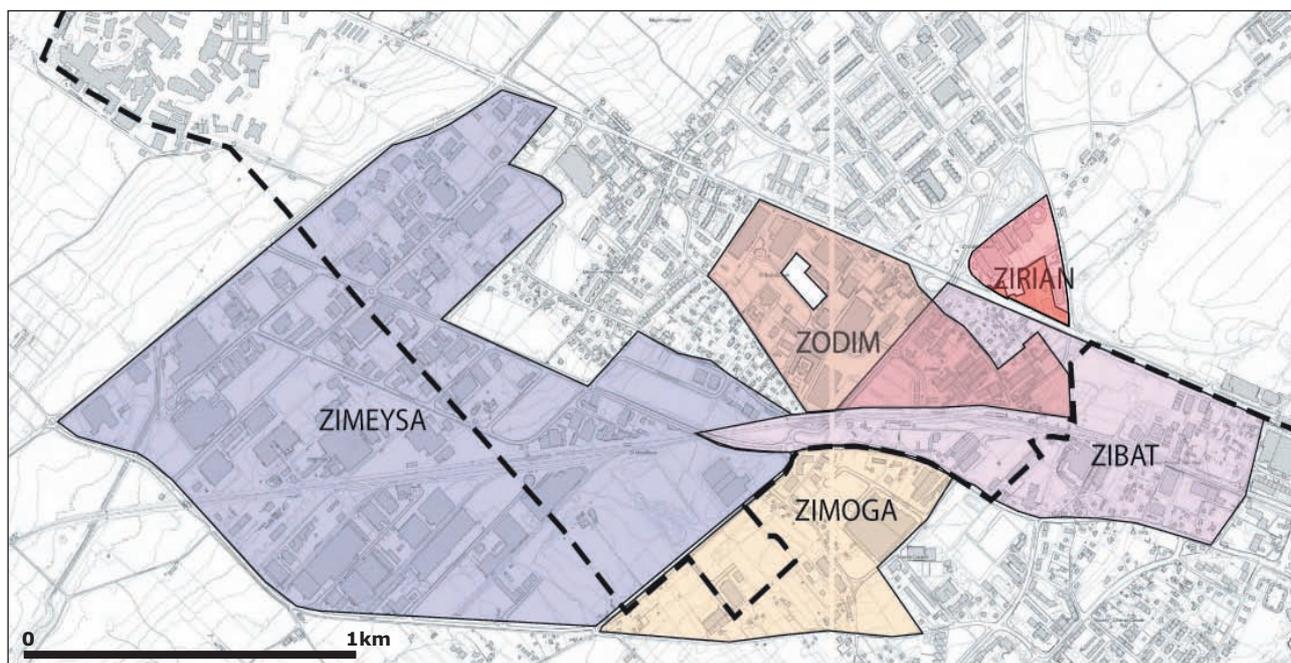
## PLAN DIRECTEUR DE LA ZONE INDUSTRIELLE

**Situation**

- ZIMEYSA, ZODIM et ZIRIAN;
- Plan directeur de zone industrielle en cours de procédure d'adoption sur la ZIMOGA et sur la ZIBAT;
- Secteur de la ZIMEYSA partagé avec la commune de satigny;
- Secteurs de la ZIMOGA et de la ZIBAT partagés avec la commune de Vernier.

**Etat des lieux**

- Utilisation hétérogène de la zone industrielle (bâti, emplois, secteurs d'activités, stationnement, etc.);
- Perte de vision d'ensemble, dont découle une difficulté de gestion rationnelle et harmonieuse d'une des zones d'activités les plus importantes du canton.



Plan de situation indiquant notamment par chevauchement la modification en cours des limites de la ZODIM et de la ZIBAT (en rouge)

**Objectifs**

- Actualiser les données des plans d'aménagements et règlements y relatifs de la ZODIM et de la ZIMEYSA et élargir la réflexion aux nouvelles zones d'activités;
- Elaborer en collaboration avec l'Etat de Genève un ou plusieurs nouveaux plans directeurs de zone industrielle pour l'ensemble des secteurs concernés (ZIMEYSA, ZIRIAN et ZODIM notamment) visant une utilisation rationnelle du sol et la définition de lignes directrices paysagères (végétations, vues, éclairages, enseignes);
- Rationaliser la localisation des secteurs d'emploi majeurs par rapport aux possibilités de desserte en transport en commun (tram);
- Maîtriser la programmation de ces zones, qui ne doivent pas être considérées comme l'exutoire des activités spacio-phages ou nuisantes du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV).

**Ebauche de cahier des charges**

- Diagnostic:
  - Entreprises (date d'arrivée, nombre d'emplois, type d'activités).
  - Bâtiments (date de construction, surface, transformations, vétusté, IUS).
  - «Indices verts» (proportion d'espace vert).
  - Relevé de l'arborisation sur le domaine public et sur les parcelles privées.
  - Relevé des projets connus.
  - Besoins d'extension annoncés.
  - Taux de stationnement actuels.
  - Accessibilité des parcelles (TI, TC, PL).
  - Trafic induit (VI et PL).
  - Thermographie aérienne et bilan énergétique.
  - Evolution du trafic à long terme.
  - Prise en compte des études concernant la ZIMOGA et la ZIBAT.
  
- Définition des orientations pour le développement et la transformation de la zone industrielle:
  - Parcelles à densifier.
  - Parcelles à bâtir.
  - Bâtiments à transformer (surélévation, extension, rénovation, etc).
  - Mixité d'activités.
  - Organisation et dimensionnement du stationnement (en toiture, arborisé, concentré, ratios admis).
  - Politique d'accessibilité (mobilités douces, TC, TI).
  - Plans de mobilités pour entreprises.
  - Forte densité d'emplois à proximité des haltes RER et TCMC.
  - Labélisation «Nature & Economie» (aménagements extérieurs, toitures végétalisées, utilisation de matériaux et énergies renouvelables).
  - Concept de chauffage à distance (CAD)
  - Aménagement des espaces extérieurs considérés comme lieux de vie.
  - Plan lumières et enseignes.
  - Paysage de la coulée verte du chemin de fer.
  - Intégration de la future voie verte d'agglomération.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Commune de Satigny;
- Canton de Genève (DT);
- FTI.

**Initiateur(s)**

- FTI;
- Commune de Meyrin;
- Etat de Genève - DT.

**Coordination avec d'autres projet, 2, 3, 4, 5, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 30, 31, 32, 33, 34;**

- PDZDIA des Batailles et de Mouille-Galand en cours d'instruction.

**Echéance(s)**

- 0-5 ans.



Espaces ouverts entre Cité et Champs-Fréchets - état actuel

## Réalizations, projets récents et en cours



Allée paysagée joignant les rues de la Prulay et De-Livron (2002)



Aménagements paysagers de l'école et du chemin de la Golette (2006-2009)



Jardin des disparus (Anne Blanchet - 2010)



Meyrin-Parc (1962 - Plan de Site 2009)



Allée paysagée aux Vernes (2009)



Terrain de jeu à proximité de l'avenue de Vaudagne (2010)

## AMENAGEMENT DES ESPACES OUVERTS PUBLICS ET COLLECTIFS DANS LA CITE



Projet d'aménagement rue Lect - av. de Mategnin (BMSS arch.) - septembre 2010



Aménagement lié au TCMC sur la promenade de Corzon et le rue De-Livron (2009)

### Situation

- Cité et Champs-Fréchets.

### Etat des lieux

- Offre hétérogène en espaces publics et collectifs de proximité;
- Vétusté ou inadéquation de certaines installations de jeux ou du mobilier;
- Absence de plantation ou de mobilier dans certains secteurs;
- Absence d'identité et de convivialité des espaces latéraux de la route de Meyrin.

### Objectifs

- Tirer parti du potentiel de réaménagement d'espaces publics en accompagnement du TCMC;
- Développer de manière ciblée (opportunité) et adaptée (moyens) des lieux de convivialité dans les quartiers;
- Ponctuer le réseau de déplacements doux, de haltes et de lieux de détente;
- Développer un mode de gestion extensive des espaces verts communaux (taille limitée des buissons ou des haies composés de plantes indigènes, fauche tardive, etc) et favoriser son extension sur domaine privé;
- Rendre les abords de la route de Meyrin attractifs sous l'angle de l'aspect paysager.

### Actions et mesures

- Aménager un nouveau parc au centre de la cité en lieu et place du stade et du parking P2 attenant: organisation d'un concours et exécution au terme des travaux du TCMC;
- Conditionner l'autorisation de construire de tout nouveau projet de construction, de surélévation ou de rénovation lourde à l'élaboration d'un projet d'aménagement des espaces ouverts;
- Dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21, créer une structure de sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers, au moyen par exemple de sites internet, de campagnes d'information (tous ménages, séances publiques, manifestations, etc.);
- Elaborer un plan d'action: identifier les priorités, selon les opportunités et la faisabilité (moyens, acteurs, etc.);
- Mettre en place au cas par cas des groupes de travail composés de représentants des autorités communales, des propriétaires privés, des habitants, etc. en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets d'amélioration des espaces extérieurs: plantations, mobilier, places de jeux, cheminements, écopoints;
- Favoriser la réalisation de plantages en liaison avec les ensembles bâtis existants et projetés.

### Instances concernées

- Commune de Meyrin (Services concernés);
- Parlement des jeunes, club des aînés, associations, etc;
- Propriétaires privés.

### Initiateur(s)

- Commune de Meyrin;
- Propriétaires privés.

### Coordination avec d'autres projets

- Fiches n° 8, 10, 19, 22, 23, 24, 26, 30, 34;
- TCMC;
- Réseau mobilités douces (plan directeur des cheminements piétons);
- Tranchée couverte de la route de Meyrin.

### Echéance(s)

- 5-10 ans.

## Fiche de mesures PLAN LUMIERE

### Situation

- Ensemble de la Commune.

### Etat des lieux

- Eclairage fonctionnel des voiries principales;
- Hétérogénéité de l'éclairage des cheminements piétons et accès aux immeubles;
- Déficience voire absence d'éclairage de certains espaces ouverts (cheminements, places de jeux, espaces verts);
- Absence d'éclairage d'ambiance ou de mise en valeur (illumination).



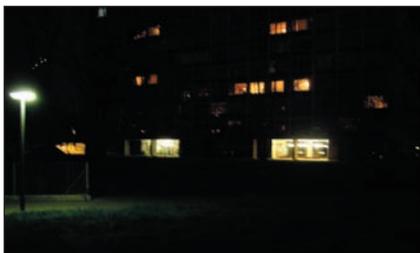
Rue des Boudines



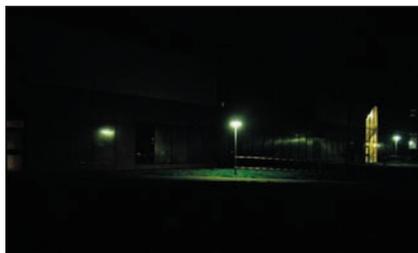
Rue des Vernes bicolore



Stade de foot



Déficience d'éclairage des cheminements



Arrière du centre commercial



Immeubles comme seuls repères

### Objectifs

- Assurer la convivialité et la sécurité des déplacements (cheminements, accès aux immeubles) et des loisirs (parcs, places, espaces ouverts de proximité) à la nuit tombée;
- Améliorer l'orientation des habitants et usagers de la Commune par un éclairage adapté au contexte;
- Mettre en valeur des éléments représentatifs (édifices publics, monuments, arborisation marquante ou structurante);
- Veiller au confort nocturne des résidents (intensité, durée) ainsi qu'aux impacts environnementaux (consommation d'énergie, faune, flore);
- Economiser l'énergie.

### Actions et mesures

- Mandater une équipe de projet;
- Réaliser un Plan lumière et définir ses priorités :
  - optimisation de l'éclairage fonctionnel des voiries et cheminements;
  - éclairage d'ambiance d'espaces publics ou collectifs de proximité;
  - illumination d'éléments de repère ou emblématiques (arbres, monuments, édifices publics);
  - élaboration d'un catalogue de mobilier et d'un cahier des charges pour les interventions sur domaine privé;
  - optimisation de la consommation énergétique de l'éclairage et utilisation d'énergies renouvelables.

### Instances concernées

- Commune de Meyrin (Services de l'environnement, de la sécurité, de l'action sociale);
- Services Industriels de Genève;
- Propriétaires privés et associations.

### Initiateur(s)

- Commune;
- Propriétaires privés.

### Coordination avec d'autres projets

- Fiches n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 33;
- TCMC;
- Réseau mobilités douces (plan directeur des cheminements piétons);
- PDQ des Vergers, étude des espaces collectifs ouverts, Atelier des Paysages, Jean-Yves Le Baron pour DT/ commune de Meyrin, 2006-07.

### Echéance(s)

- 0-5 ans.



## Fiche de mesures

## TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISES (TIM)

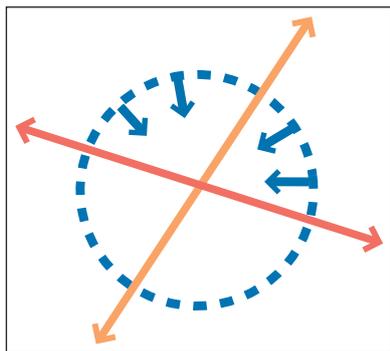


Schéma de principe

**Situation**

Ensemble de la Commune.

**Etat des lieux**

- Route de Meyrin: axe historique liant St-Genis-Pouilly à Genève et principal accès au centre-ville depuis l'ouest, elle constitue une véritable colonne vertébrale autour de laquelle s'articule l'ensemble du réseau primaire de la commune meyrinoise. Elle constitue aussi une coupure forte au travers de la Commune;
- 52% du trafic de la douane de Meyrin et 46% pour la douane de Mategnin sont à destination de la commune de Meyrin;
- La route du Nant-d'Avril et la route du Mandement sont les axes primaires qui irriguent la zone industrielle ZIMEYSA;
- La route du Mandement se prolonge autour de la Cité, par l'avenue Louis-Rendu et la rue des Vernes, pour rejoindre l'avenue de Mategnin: second axe majeur d'accès à la commune qui engendre des nuisances aux abords de la cité.

**Objectifs**

- Trafic de transit limité à la route de Meyrin, les nuisances et l'effet de coupure étant résolus par le dénivelé. Exploiter la baisse sensible des charges de trafic sur l'axe de la route de Meyrin liée à la mise en service du TCMC;
- Maîtriser les nuisances dues au trafic sur l'avenue de Mategnin;
- Diminuer le trafic et les vitesses au sein de la Cité et du Village;
- Garantir l'accès à la ZIMEYSA en période de pointe;
- Réorganiser le stationnement.

**Actions et mesures**

- Déclasser la ceinture d'axes primaires au nord de la route de Meyrin (avenue Louis-Rendu, rue des Vernes et Sainte-Cécile) parallèlement à l'arrivée du TCMC;
- Prendre les mesures nécessaires pour modérer le trafic et maîtriser les nuisances sur l'avenue de Mategnin.
  - **ce point demande une étude locale de trafic:** Quels sont les moyens les plus adaptés à cette maîtrise des nuisances? Des aménagements de type modulation (uniformisation des vitesses, localisation appropriée des files d'attente, stationnements alternés, chicanes, etc)? Une nouvelle route de transit (contournement Est)? Ou les deux?
- Mettre en place une politique de stationnement qui favorise l'utilisation locale, au plus tard à l'arrivée du TCMC;
- Planifier en association avec la Confédération, le Canton de Genève et les communes de Vernier et Satigny une nouvelle sortie autoroutière à la route de Canada, de manière notamment à garantir l'accès à la ZIMEYSA.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Commune de Satigny;
- Commune de Vernier;
- Canton de Genève;
- Confédération;
- Propriétaires privés;
- FTI.

**Initiateur(s)**

- Communes;
- Canton de Genève.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 19, 21, 22, 23, 30, 31, 32;
- Tranchée couverte de la route de Meyrin;
- TCMC.

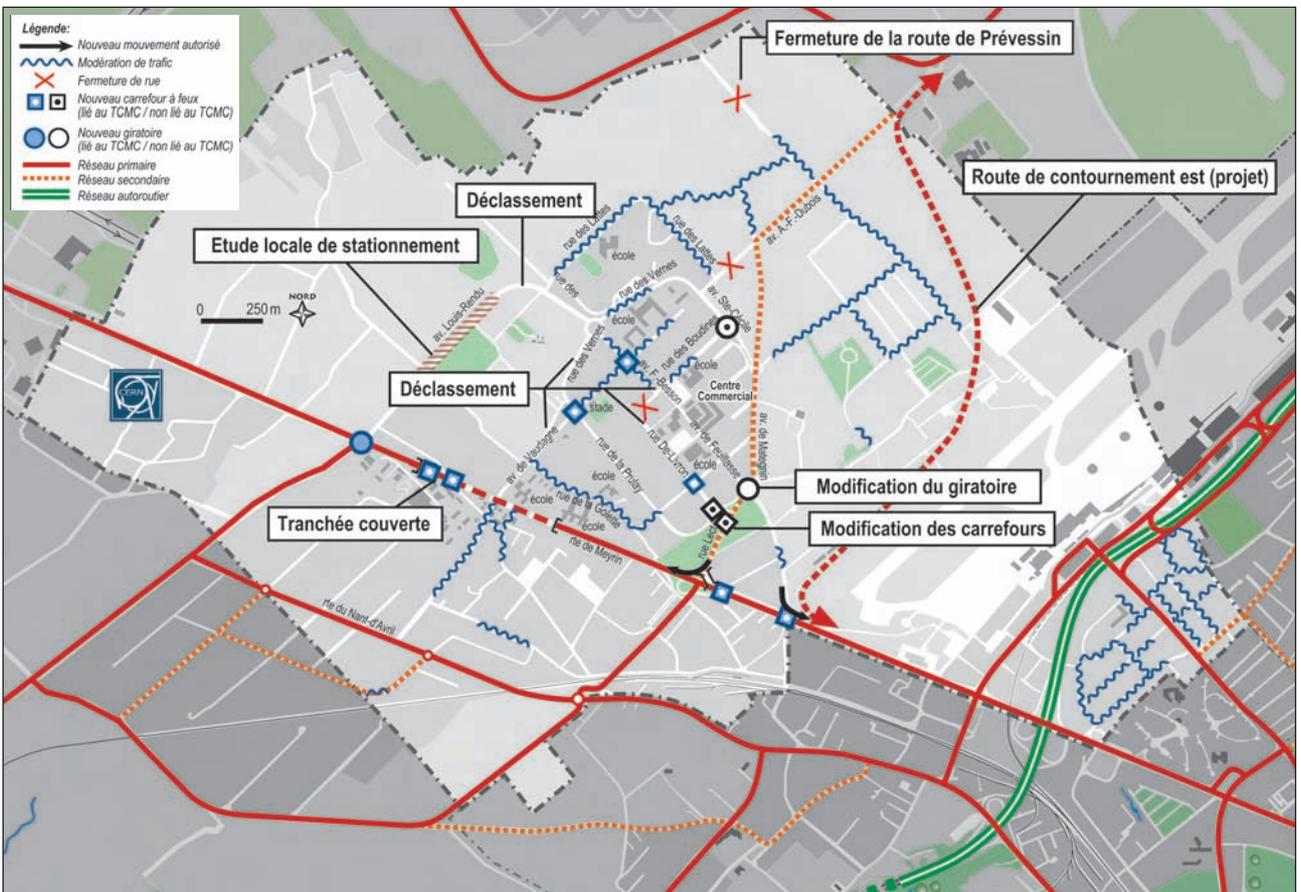
**Echéance(s)**

- 0-5 ans.

TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISES (TIM)



Plan du réseau Transports Individuels 2007



Réseau Transports Individuels futur et impact sur le schéma de circulation

**Fiche de mesures****TRANSPORTS EN COMMUN (TC)****Situation**

Ensemble de la Commune.

**Etat des lieux**

- Le réseau TC est relativement dense au Nord de la route de Meyrin, mais pratiquement inexistant au Sud;
- L'arrivée du TCMC à la fin de l'année 2009 a bouleversé l'aménagement des espaces publics sur la route de Meyrin, la rue Lect et l'avenue de Vaudagne. Ce nouveau moyen de transport permet de rallier Meyrin-Cité ou Meyrin-Village au centre-ville de Genève de manière plus performante, directe et confortable que les précédentes lignes de bus 9 et 29.
- Avec le tracé en «Y» prévu à terme, une des trois lignes du TCMC (la Direttissima) reliera dès mai 2011 directement le centre-ville de Genève au CERN, en empruntant uniquement la route de Meyrin.
- La suppression de la ligne 9 entraînant la disparition des relations entre la Cité et la zone industrielle de la ZIMEYSA, deux nouvelles lignes de rabattement ont été mises en circulation parallèlement à l'arrivée du tram (ligne 54 : *Satigny – Meyrin Citadelle* et ligne 57 : *Aéroport – halte Vernier-Meyrin*). Les tracés de ces deux lignes desservant plus finement la commune seront modifiés en fonction de l'état d'avancement de l'urbanisation du quartier des Vergers;
- La ligne 28 relie la Commune aux organisations internationales en passant par l'aéroport, avec une fréquence de 15 minutes en heure de pointe;
- Une seule ligne (Y) connecte les réseaux suisse et français le long de la route de Meyrin. Sa fréquence est de plus de 30 minutes en heure de pointe;
- La ligne de train (CFF/SNCF) passant au Sud de la Commune permet une connexion directe et rapide avec la gare de Cornavin, mais la fréquence d'une demi-heure, la capacité des rames insuffisante et le manque d'interconnexions aux gares RER rendent cette ligne insuffisamment attractive actuellement.

**Objectifs**

- Relier Meyrin au centre-ville de Genève grâce à un moyen de transport plus performant et plus confortable;
- Améliorer la desserte du Cern et la liaison avec Ferney-Voltaire;
- Mieux interconnecter le réseau TC aux réseaux de mobilités douces en réfléchissant à la localisation des arrêts, en amont de leur réalisation, et en fonction des possibilités piétonnes du lieu;
- Favoriser les pôles d'échange du réseau TPG;
- Améliorer la liaison zone industrielle/Cité et zone industrielle/aéroport;
- Améliorer la liaison Meyrin-Village/Cité.

**Actions et mesures**

- Prévoir l'extension de la ligne du tram vers St-Genis-Pouilly;
- Prévoir une liaison vers Ferney-Voltaire, en bus et à plus long terme avec le tram;
- Aménager les pôles d'échange bus/tram;
- Mener rapidement à bien la réalisation du tram sur le secteur Vaudagne-Ouest;
- Agir pour une augmentation des capacités et fréquences des rames RER, notamment aux heures de pointe;
- Transformer les haltes RER en pôles d'échange multimodaux et améliorer leur visibilité et leur confort.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève;
- Propriétaires privés;
- FTI.

**Initiateur(s)**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 6, 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 22, 31, 32;
- Tranchée couverte de la route de Meyrin.

**Echéance(s)**

- 0-5 ans.



**Fiche de mesures****MOBILITES DOUCES (MD)****Situation**

Ensemble de la Commune.

**Etat des lieux**

- Réseau de mobilités douces discontinu et quasi inexistant au sud de la route de Meyrin.
- Réseau de mobilités douces et deux haltes RER déconnecté.
- Peu de cheminements piétons à proprement parler dans la Cité mais une multitude de petits sentiers et d'itinéraires du fait de la morphologie du bâti qui dégage de grands espaces ouverts entre les immeubles.
- Pas ou peu d'aménagements en faveur des piétons et des cyclistes au sein de la zone industrielle: parcours rebutant, insécurisé et dévolu aux transports individuels motorisés.
- Nombreuses traversées piétonnes difficiles et sécurité pas toujours assurée.
- Problèmes d'accessibilité aux parcs.

**Objectifs**

- Assurer une meilleure continuité et une meilleure interconnexion des réseaux piétons et cyclables, afin de rendre accessible par les mobilités douces, l'ensemble du territoire;
- Sortir de la logique du «tout à la voiture» dans la zone industrielle;
- Renforcer l'intermodalité en favorisant les pôles d'échange et en articulant les réseaux doux autour d'eux;
- Désenclaver les haltes RER.

**Actions et mesures**

- Aménager de nouveaux chemins piétons et de nouvelles pistes/bandes cyclables afin de combler les maillons manquants. Mise en évidence des interventions (lisibilité et communication);
- Aménager des mails piétonniers arborisés dans la zone industrielle et mieux relier celle-ci au village, dans un premier temps, et à la Cité ensuite;
- Profiter de la tranchée couverte sur la route de Meyrin pour développer et faciliter les échanges entre le village et la Cité;
- Profiter de l'arrivée du tram pour réaménager de manière plus sécurisée certaines traversées piétonnes difficiles;
- Améliorer et sécuriser les connexions piétonnes et vélo avec la Citadelle: bandes cyclables, élargissement des trottoirs et amélioration de l'éclairage;
- Réorienter les réseaux de mobilités douces en direction des haltes RER au sud de la route de Meyrin;
- Aménager suffisamment de places de stationnement 2 roues couvertes et sécurisées;
- Maintenir voire améliorer les liaisons avec le secteur de Cointrin;
- Promouvoir les actions incitant à favoriser la mobilité douce;
- Elaborer un plan directeur des cheminements pour piétons sur la base du plan des cheminements pédestres réalisé dans le cadre du présent document.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève;
- Propriétaires privés;
- Associations d'habitants.

**Initiateur(s)**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève.

**Coordination avec d'autres projets**

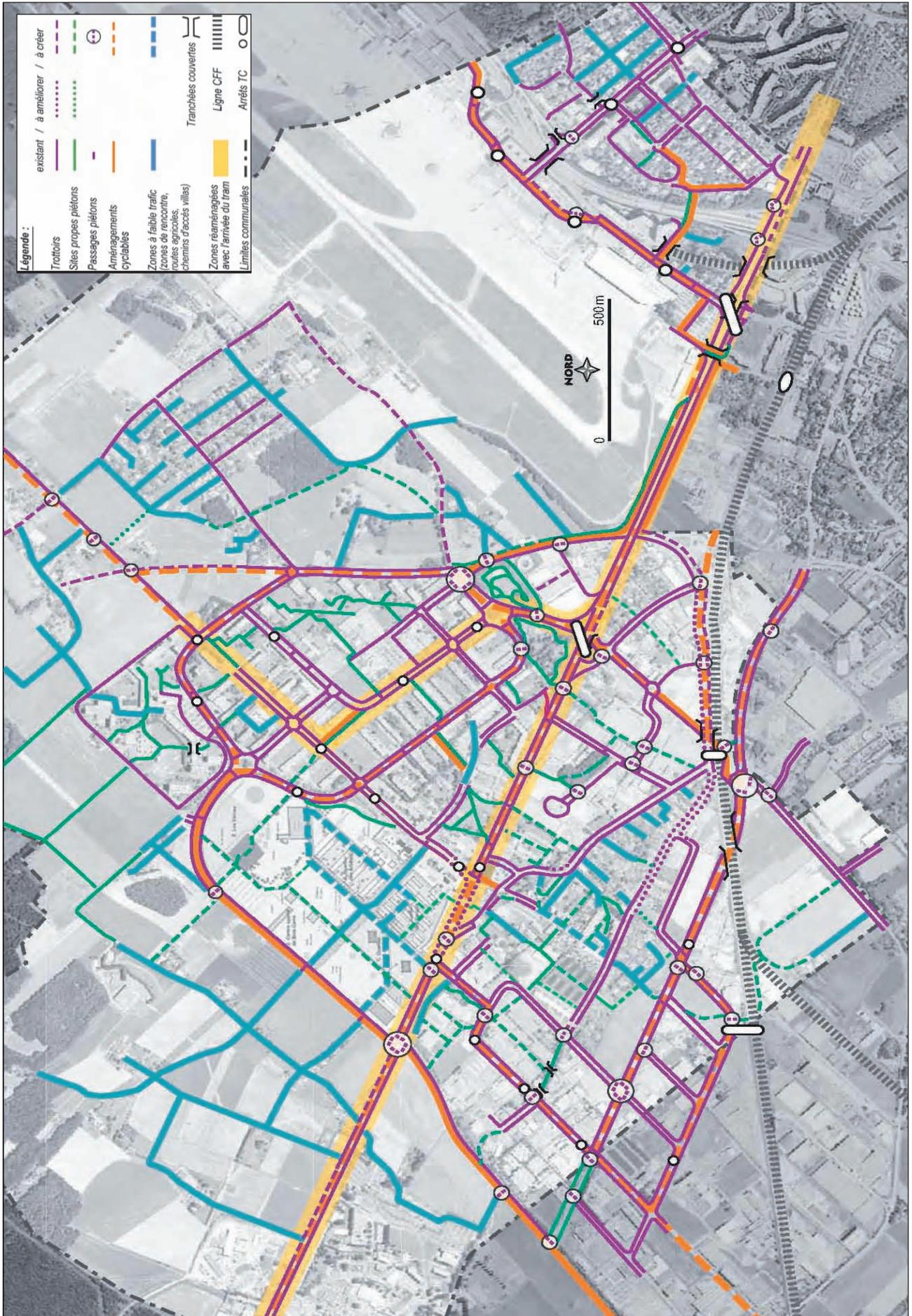
- Fiches n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28;
- Plan Directeur des cheminements piétons (hiérarchisation des interventions);
- Tranchée couverte de la route de Meyrin.

**Echéance(s)**

- 0-5 ans.



Fiche de mesures  
MOBILITES DOUCES (MD)



Réseau existant et projeté des mobilités douces - relevé et projet CITTEC 2009



## Fiche de mesures

### PLAN PAYSAGE

#### Situation

Ensemble de la Commune.

#### Etat des lieux

- Logique morphologique et paysagère encore lisible dans l'utilisation du territoire communal: crêtes et reliefs bâtis, coteaux agricoles et boisés, vallons humides (nant et marais), plaine occupée par l'aéroport;
- Territoire rural de grande valeur à la frontière de l'agglomération genevoise;
- Paysage urbain diversement valorisé en dépit d'une structure claire, bénéficiant d'une identité forte.



#### Objectifs

- Disposer d'un instrument de compréhension et de gestion du paysage rural et urbain meyrinois afin d'orienter ou d'initier des projets futurs en accord avec les objectifs de développement durable: valorisation et évolution du bien commun pour l'épanouissement des populations, de la faune et de la flore.

#### Actions et mesures

Tirer parti des dossiers paysagers déjà réalisés et inciter la réalisation d'études paysagères dans le cadre de grands projets.

- Diagnostic
  - identification des caractéristiques du paysage urbain et rural meyrinois;
  - caractérisation des entités paysagères (topographie, végétation, hydrographie, morphologie bâtie, dégagements, vues, perceptions, mémoire collective, etc.);
  - reconnaissance des fonctions actuelles (nature, agriculture, loisirs, déplacements, résidentiel, etc.);
  - mise en place d'une documentation accessible à tous sur internet.
- Plan paysage - concept d'évolution:
  - relation avec les grands projets d'aménagement;
  - domaine public / domaine privé;
  - gestion de l'eau;
  - gestion du patrimoine végétal (préservation, entretien, renouvellement des plantations urbaines et forestières).

#### Instances concernées

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DGA, DGAT, DGNP).

#### Initiateur(s)

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève.

#### Coordination avec d'autres projets

- Fiches n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30;

#### Echéance(s)

- 5-10 ans.



## Fiche de mesures PLAN PAYSAGE

### FAUNE, FLORE, ENTITÉS SEMI-NATURELLES À PROMOUVOIR

#### Principes

Dans le contexte actuel de densification annoncée de l'agglomération genevoise, une attention permanente doit être portée à la préservation du patrimoine naturel existant au sein des tissus construits, mais aussi au patrimoine en devenir par le biais d'une orientation correcte des projets.

L'implantation d'éléments naturels nouveaux en milieu urbain, ainsi que le développement d'éléments existants, nécessitent la prise en compte de trois principes d'action :

- Améliorer la qualité des habitats naturels (par l'entretien ou l'augmentation de surface) partout où cela est possible;
- Laisser un maximum de place aux espèces indigènes en favorisant leur habitat à chaque occasion;
- Mettre en place un réseau de milieux de substitution, tant au sol que sur les toits ou les murs.

#### Objectifs biologiques

- Promouvoir les milieux semi-naturels et extensifs en zone urbaine : prairies fleuries, gazons extensifs, ourlets herbeux extensifs, friches contrôlées, toitures végétalisées, haies vives indigènes, sous-bois indigène;
- Promouvoir les espèces de faune indigène : hérissons, chauves-souris, fauvelles, rossignols, pics, martinets, papillons, sauterelles et criquets;
- Promouvoir les espèces de flore indigène : flore des prairies extensives, flore des sous-bois, arbustes indigènes, flore rudérale.

#### Actions et mesures

- Établissement de plans d'aménagements paysagers (PAP) pour les nouvelles constructions comprenant la plantation d'arbres indigènes et la création de milieux de substitution (haies vives, toitures végétalisées);
- Mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée pour les espaces verts communaux;
- Pré-verdissement pour les grands projets d'urbanisme;
- Adoption de la charte des jardins par les propriétaires de jardins familiaux et de villas (DGNP) et incitation des régies à faire de même;
- Adoption de la charte environnement par les entreprises situées en zone industrielle (FTI) et/ou du label « parc naturel » (Fondation Nature et Economie);
- Mise en place d'un éclairage public plus économique et respectueux de la faune;
- Mise en réseau des espaces verts communaux avec les surfaces de compensation écologique et les milieux naturels situés en zone agricole;
- Pose de nichoirs sur les façades (hirondelles, martinets);
- Création d'espaces verts interdits aux chiens.

#### Gestion différenciée - définition

*Entretien adapté à la diversité de chaque zone végétalisée réunissant à la fois les principes traditionnels de l'entretien horticole (ensemble des soins nécessaires au développement de végétaux choisis en fonction de leur intérêt esthétique ou de leur rendement) et les principes, plus récents, de l'entretien écologique où l'on n'intervient que pour canaliser l'évolution naturelle d'un espace dans un but esthétique (respect des règles et cycles naturels avec flore et faune indigènes, revêtements naturels et perméables, diversité des espaces, entretien extensif et sans biocides).*

*Etat de Genève, DIM, 2010, «Nature dans le canton de Genève, bilan de 10 ans d'actions et perspectives»*



Bois du Lan



Prolongement du chemin E. Rochat



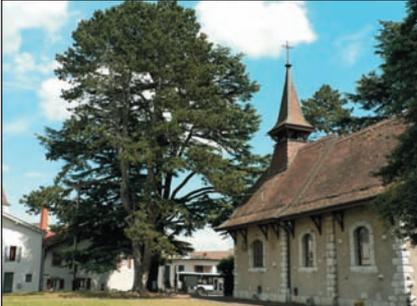
Chemin des Ceps

**VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL DE LA COMMUNE****Situation**

Tout le territoire communal.

**Etat des lieux**

- Patrimoine riche et diversifié (IVS, ISOS, ICOMOS, inventaire archéologique, inventaire et recensement des monuments et sites, publications de référence concernant la maison rurale ou les fontaines de Genève) mais généralement peu spectaculaire donc «invisible» aux yeux du grand public;
- Patrimoine architectural du XXe siècle peu reconnu hors des milieux professionnels.



Temple réformé à Meyrin village



Front bâti de Meyrin Village sur la route de Meyrin, avec un mât cylindro-cônnique neuf.



Cité satellite de Meyrin/Sainte-Cécile (2010 - en cours de rénovation)

**Objectifs**

- Mettre en valeur pour le grand public le patrimoine ancien et contemporain dont le caractère fondateur, identitaire et structurant pour la commune est avéré;
- Sensibiliser la population meyrinoise à la valeur particulière de son patrimoine et à ses effets sur la qualité de vie dans la commune;
- Contribuer à la protection des éléments de patrimoine qui le méritent;
- Protéger les ensembles villageois, en particulier ceux présentant une forte valeur identitaire et structurante en termes de morphologie urbaine et paysagère.

**Actions et mesures**

- Engager en collaboration avec les services de l'Etat une réactualisation du recensement du patrimoine bâti ancien et contemporain, tant dans les zones résidentielles que dans les zones d'activités ou les zones rurales, de manière à présenter une vision unifiée des lieux de mémoire architecturaux et paysagers, qui sont très divers et relativement disséminés sur le territoire communal, mais aussi très nombreux et sans doute plus évocateurs qu'ailleurs d'une urbanité en constante mutation;
- Réaliser une étude historique du secteur industriel de Vernier-Meyrin;
- Organiser des visites lors de manifestations de portée régionale du type *Journées du patrimoine* ou *Semaine de la mobilité*, mais également lors d'événements d'initiative communale;
- Concevoir des itinéraires de promenades thématiques à travers la commune (guides, dépliants, signalétique, etc.) en collaboration avec les services de l'Etat et les associations reconnues;
- Favoriser une sensibilisation des plus jeunes dans les écoles de la commune en vulgarisant les outils développés aux alinéas 1 et 2 :
  - mise en place d'un support pédagogique en collaboration avec les enseignants et avec le soutien d'institutions universitaires;
  - organisation de visites ciblées.
- Encourager les projets pluridisciplinaires avec le *Forum Meyrin* et les associations;
- Encourager les propriétaires privés à permettre ponctuellement l'accès public à des sites ou objets d'intérêt patrimonial. Sensibiliser notamment le CERN au recensement et à la valorisation de son patrimoine bâti;
- Restaurer ou rénover les bâtiments modernes dignes d'intérêt en prêtant une attention particulière à leur qualité architecturale, à l'exemple de l'école et de l'extension de la crèche actuellement en projet aux Boudines.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Direction des patrimoine et sites (DCTI).

**Initiateur(s)**

- Commune de Meyrin;
- Etat de Genève.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 1, 6, 7, 9, 10, 13, 14, 18, 19, 23, 29;

**Echéance(s)**

- 0-5 ans.

**Situation**

- Espaces forestiers et agricoles s’inscrivant dans le réseau écologique régional, lien entre les bassins de l’Allondon et de la Versoix;
- Pénétrante de verdure au Plan directeur cantonal (domaines agricoles de Maisonnex, des Arbères, de Mategnin, de Feuillasse et de la Ferme de l’Aéroport, Bois de la Maille et Marais de Mategnin), soit 30% du territoire communal.

**Etat des lieux**

- Marais de Mategnin (réserve naturelle de 11 ha);
- Massifs forestiers, participant à la continuité entre les Bois de Tollot et Perdriaux,
- Milieux agricoles extensifs à Mategnin, Feuillasse et Maisonnex (vergers haute tige, alignements de chênes, prairies extensives, pâturages);
- Corridor non bâti important le long de la route de Nant-d’Avril, permettant un lien entre Maisonnex et le Mandement.



**Objectifs**

- Maintenir les valeurs naturelles existantes;
- Maintenir les corridors et les connexions du réseau écologique régional : continuité forestière entre les Bois de la Versoix et l’Allondon, corridor biologique entre Ferney et St-Genis, corridor biologique entre Meyrin et le Mandement;
- Renforcer le maillage vert.

**Actions et mesures**

- Restauration des alignements d’arbres le long des voies historiques (IVS), notamment le long de la route de Préveessin, du chemin du Roussillon et de la route Forestier;
- Élargissement des bandes tampon en lisière de forêt sur les terrains communaux (amélioration de la qualité écologique des lisières);
- Soutenir les projets combinant des mesures agricoles, paysagères et écologiques (renouvellement des arbres et développement d’un réseau agro-environnemental);
- Appuyer la mise en œuvre du plan de gestion des Marais de Mategnin (Etat de Genève, Pro Natura);
- Fermer le trafic automobile de la route de Préveessin sur le tronçon allant de Mategnin à la frontière afin que les marais de Mategnin puissent être mis à l’inventaire des bas marais d’importance nationale;
- Améliorer les corridors biologiques régionaux en concertation avec les services de l’Etat.

**Instances concernées**

- Propriétaires privés;
- Exploitants agricoles;
- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DGA, DGAT, DGNP).

**Initiateurs**

- Idem.

**Coordination avec d’autres projets**

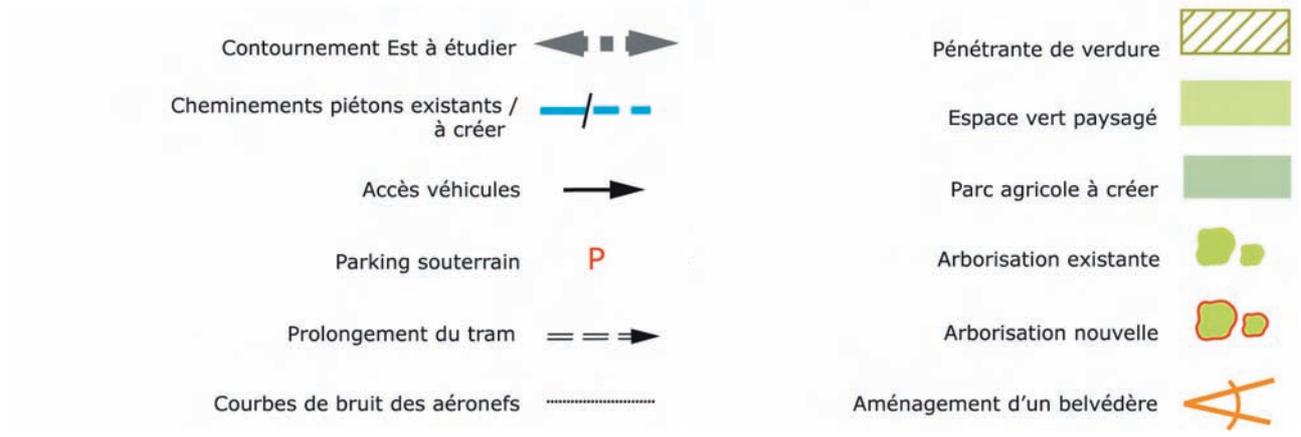
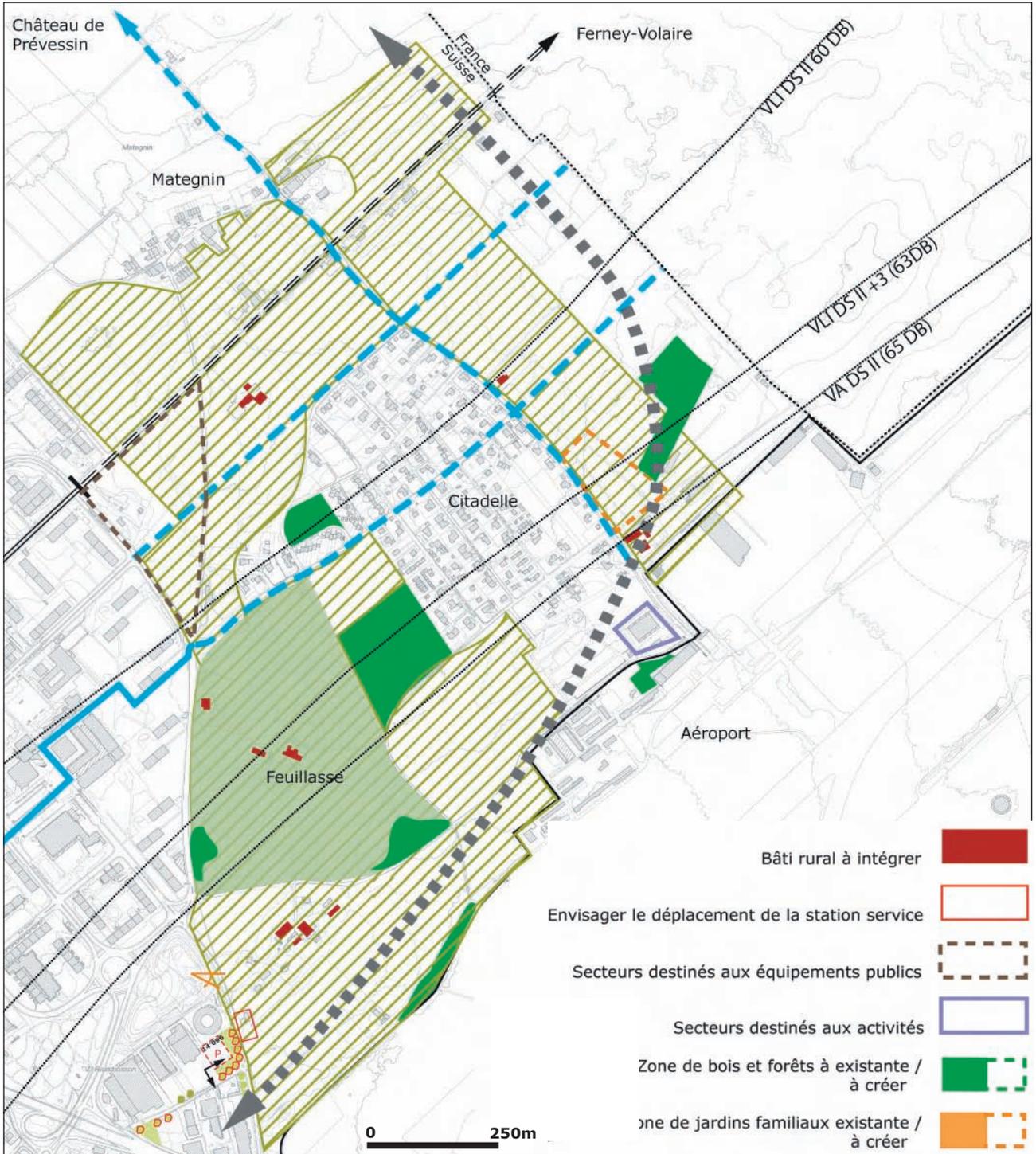
- Fiches n° 7, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30;

**Echéance(s)**

- 5-10 ans.

**PENETRANTE DE MATEGNIN - CITADELLE - FEUILLASSE**

**Schéma de principe**



Fiche de mesures

**PENETRANTE DE MATEGNIN - CITADELLE - FEUILLASSE**



Chemin H.-C.-Forestier



Secteur de la douane de Ferney



Ferme de Feuillasse



Quartier de la Citadelle



Meyrin-Cité depuis le chemin H.-C.-Forestier



Parcelle enclavée - quartier de la Citadelle



Colline de Feuillasse depuis le chemin H.-C.-Forestier



Ferme du Renard

**PENETRANTE DE MATEGNIN - CITADELLE - FEUILLASSE****Situation**

- Secteur situé entre la Cité et la frontière franco-suisse côté Ferney-Voltaire;
- Zone agricole et zones à bâtir situées dans les secteurs exposés au bruit de l'aéroport.

**Etat des lieux**

- Planification directrice transfrontalière en cours pour la création d'un pôle économique et de logements;
- Secteurs actuellement affectés principalement à l'agriculture, bâti rural isolé;
- Route de Prévessin inscrite à l'IVS, alignement de chênes;
- Vues dégagées vers le Jura et les Alpes.

**Objectifs**

- Mener à bien la planification directrice transfrontalière en ménageant les éléments structurants de la ceinture rurale de la cité;
- Jouer un rôle moteur pour le développement du secteur Mategnin - Citadelle - Feuillasse;
- Mettre en place des structures d'accueil pour les futures activités.

**Actions et mesures**

Eléments à faire valoir lors des travaux du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) et du projet d'agglomération:

- Maintien de la pénétrante de verdure de Feuillasse:
  - densification du site de la Gravière en continuité avec la Cité, affectation publique ménageant une perméabilité physique et visuelle.
  - affectation publique des parc et château de Feuillasse et ouverture du domaine maintenu dans sa vocation agricole par déclassement en zone de verdure.
  - préservation de la ceinture agricole du hameau de Feuillasse (tracé de la route de contournement Est et densifications riveraines de l'aéroport).
- Réservation d'une pénétrante de verdure entre le quartier de la Citadelle et la frontière:
  - mise en valeur de l'axe paysager reliant le château de Prévessin à la ferme de l'aéroport, via les marais des Crêts et des Fontaines, par un renforcement du maillage vert.
  - évaluation d'une fermeture au trafic automobile de la route de Prévessin au droit des marais visant leur protection.
  - modifications de zones en vue de la pérennisation des jardins familiaux et des forêts cadastrées.
  - extension des jardins familiaux par la création d'un second groupement.
  - évaluation des mesures à prendre au sujet du site archéologique recensé près des jardins familiaux.
- Bâti:
  - maintien et possible réaffectation du bâti rural dans les pénétrantes de verdure.
  - conditionner le développement des activités le long de la frontière à la réalisation de la route de contournement Est.
  - maintien d'une césure non bâtie entre l'avenue F.-A.-Dubois et le hameau de Mategnin.
  - viser une intégration paysagère et environnementale des constructions (limitation des gabarits, architecture soignée, écologique, espaces verts paysagers, labélisation «Nature & Economie»).
- Mobilités:
  - possibilité d'extension du réseau de tram en direction de Ferney-Voltaire.
  - desserte principale des activités par la nouvelle route de contournement Est.
  - itinéraires de mobilité douce à valoriser via le chemin de la Citadelle et le chemin Vert.
  - desserte interne et stationnement des activités en alternance avec le réseau de mobilités douces.
  - traitement paysager des abords de la route de contournement Est.
  - engager des études d'évaluation environnementales du maillon routier Est et de ses variantes.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- GLCT.

**Initiateur(s)**

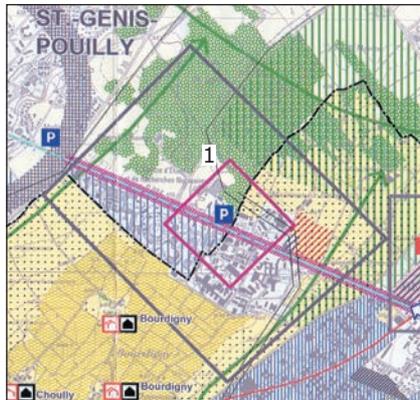
- Commune de Meyrin;
- GLCT.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 7, 8, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30;

**Echéance(s)**

- 5-10 ans.



PDCant 2001, mis à jour en 2006

- 1: Pôle d'échange et d'activités  
2: PACT

Périmètre plan de gestion du site de Meyrin	
Propriétés de la Confédération en zone agricole	
Hameau à préserver	
Renforcement paysager des lignes de crêtes	
Pénétrante de verdure identifiée dans le PDC	
Boisements	
Ligne et arrêt TCMC / Extension	

### Situation

- CERN et secteur frontalier situé au nord-est de la route de Meyrin.

### Etat des lieux

- Evolution spontanée du site du CERN depuis sa création, reflétant la large prédominance des priorités scientifiques;
- Extension progressive des activités du CERN sur l'espace rural côté Maisonnex;
- Maisonnex: paysage rural remarquable composé d'importants boisements, de terres cultivées et de pâturages;
- Depuis le coteau, vue panoramique sur les Alpes et le Salève;
- Pression des activités de loisirs existantes ou en projet;
- Secteur lié à un développement régional transfrontalier.

### Objectifs

- Permettre le développement des activités du CERN dans le respect des qualités du site;
- Maîtriser les impacts environnementaux et paysagers (accompagnement, compensations, etc.).



### Actions et mesures

- Retirer ce secteur de toute étude de développement transfrontalière;
- Etablir un plan de gestion des installations de surface du CERN du site dit de Meyrin (Masterplan) des deux côtés de la frontière (Note : le rendu du masterplan en cours d'élaboration est attendu à l'automne 2010):
  - évolution du site depuis sa création (constructions, espaces verts, circulations);
  - bilan des installations (inventaire du parc immobilier, adéquation à la fonction, vétusté, qualités architecturales...);
  - définition des potentiels d'évolution et de transformation des bâtiments (recherche et expérimentation, résidence, services et équipements, accueil du public, etc.);
  - politique d'accessibilité au site;
  - gestion des espaces verts et politique environnementale;
  - plan de mobilités d'entreprise.
- Simultanément, mener à bien une étude d'aménagement transfrontalière (PACA), conformément au Plan directeur cantonal, dont les objectifs pour Meyrin sont les suivants:
  - étude directrice de paysage du coteau de Maisonnex, entre la route de Meyrin, la frontière, le bois de la Maille, le chemin de la Maille et le chemin des Ceps;
  - état des lieux: bâti, agriculture, milieux naturels, loisirs doux, etc;
  - identification de lignes directrices: structure paysagère, affectations, compensation et/ou accompagnement des impacts environnementaux, accessibilité publique/réseau de promenade, prise en compte des vues et dégagements et des relations avec le futur quartier des Vergers, etc;
  - définition des futures zones constructibles possibles et des conditions d'urbanisation sur les parcelles de la Confédération de manière à rationaliser et concentrer les équipements.
- Subordonner tout nouveau projet aux conclusions des deux études.

#### Instances concernées

- Commune de Meyrin;
- Etat de Genève;
- CERN.

#### Initiateur(s)

- Etat de Genève;
- Communauté de communes du Pays-de-Gex;
- CERN.

#### Coordination avec d'autres projets

- Fiches n° 21, 22, 23, 24, 29;
- TCMC.

#### Echéance(s)

- 0-10 ans.



**Situation**

- Bois de la Maille, marais des Crêts, marais des Fontaines, chemin Perrault-de-Jotemps, chemin Vert, bois de la Mouille (aux Préjins), Feuillasse, aéroport, parc de Riantbosson, Pré-Bois;
- Jardins familiaux du Renard et de la Cascade.

**Etat des lieux**

- Limite des lisières non conformes, forêts cadastrées en zone agricole ou à bâtir;
- Jardins familiaux en zone agricole;
- Demande en cours pour la réunification des deux marais de Mategnin.

**Objectifs**

- Protéger les boisements et leur environnement direct;
- Etendre la zone de bois et forêt sur des secteurs impropres à la construction en vue de plantations compensatoires;
- Pérenniser le statut des jardins familiaux existants.

**Actions et mesures**

Procéder à des modifications de limites de zones au gré des besoins et opportunités:

- Marais des Crêts, marais des Fontaines, chemin Perrault-de-Jotemps, bois de la Maille, Feuillasse, aéroport, parc de Riantbosson, jardins familiaux du Renard: classement en zone de bois et forêt et en zone de jardins familiaux (actuels et extension);
- Chemin Vert: classement en zone de bois et forêt et extension sur une parcelle voisine appartenant à l'Etat de Genève;
- Jardins familiaux de la Cascade: création d'une zone de jardins familiaux à combiner avec d'éventuelles modifications des limites de zones du secteur de Maisonnex en relation avec le développement du site du CERN;
- Création d'un nouvel emplacement de jardins familiaux «Renard bis»;
- Compenser les deux zones de forêt supprimées à Cointrin.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DGAT, DGNP).

**Initiateur(s)**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 6, 7, 23, 25, 26, 27, 30;

**Echéance(s)**

- 5-10 ans.

**Fiche de mesures****AGRICULTURE****Situation**

• L'espace rural communal forme une ceinture entourant la Cité, détachant cette dernière de l'aéroport, du CERN et des agglomérations voisines (Ain). Outre sa fonction de production et sa valeur naturelle, la ceinture offre aux habitants un « poumon » de verdure, propice aux activités récréatives et sportives.

**Etat des lieux**

- 345 ha de zone agricole, soit 34% de la superficie du territoire communal dont 295 ha en surface d'assolement;
- 76% de terres ouvertes, 7% de constructions (bâtiments agricoles, mais également dépôts et équipements publics). Proportion non négligeable de cultures spéciales (env. 7 % : cultures maraîchères, viticulture, arboriculture fruitière, horticulture). Bétail encore présent;
- 8 exploitations agricoles.

**Objectifs**

Maintien de l'activité agricole, soit :

- Garantir la pérennité de cette activité économique;
- Perpétuer le dialogue avec les agriculteurs en offrant des débouchés pour les produits locaux;
- Conserver ou revaloriser les caractéristiques paysagères et écologiques de la zone agricole;
- Préserver cet espace de « ressourcement » pour les habitants de la Commune;
- Accompagner les mesures de compensation agricole liées au développement de l'urbanisation (exemple actuel du quartier des Vergers).

**Actions et mesures**

- Analyser les besoins et/ou projets d'envergure des exploitations, par exemple en menant une « conception d'évolution du paysage (CEP) ».
- Faciliter la diversification des exploitations (grandes cultures, cultures spéciales, élevage...);
- Soutenir le développement de liens entre la population et les exploitations agricoles (vente directe, agriculture contractuelle, self-cueillette, ferme didactique, accueil à la ferme, etc.);
- Soutenir les projets combinant des mesures agricoles, paysagères et écologiques (renouvellement des arbres et développement d'un réseau agro-environnemental);
- Accompagner les projets de compensation liés à la construction du quartier des Vergers : améliorations foncières, mise à disposition d'un local de vente directe fédérée, participation des agriculteurs à la production d'énergie et à l'entretien des espaces extérieurs... (cf. plan de mesures proposées dans le plan directeur localisé);
- Prévenir les conflits entre agriculture et loisirs (trafic, chiens ...).

**Instances concernées**

- Propriétaires privés;
- Exploitants agricoles;
- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DGA, DGAT, DGNP).

**Initiateurs**

- Idem.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 22, 23, 24, 25, 27, 28, 30;
- PDQ les Vergers.

**Echéance(s)**

- 10-20 ans.

**Situation**

- Trois cours d'eau sont répertoriés sur la Commune : nant de la Maille, nant d'Avril, nant d'Avanchet. Ils sont toutefois majoritairement enterrés;
- Planification de la gestion des eaux en cours (Plan Général d'Evacuation des Eaux - PGEE).

**Etat des lieux**

- Le nant de la Maille est le seul cours d'eau visible de la Commune. Il marque la frontière avec la France sur 500 m;
- Le nant d'Avril, entièrement souterrain sur le territoire communal, reçoit les eaux du CERN, de la zone agricole, de la Cité, du village, et de la zone industrielle). La limite maximale de rejet des eaux de ruissellement dans le lit du nant d'Avril est de 20 litres/seconde/ha de terrain situé dans son bassin versant pour un temps de retour de 30 ans;
- Le nant de l'Avanchet, également souterrain, reçoit les eaux de Feuillasse, de l'aéroport et du quartier de Cointrin;
- Les Marais de Mategnin constituent les seuls plans d'eau naturels de la Commune;
- Les eaux usées de Meyrin sont actuellement traitées à la STEP du nant d'Avril.

**Objectifs**

- Réduire les effets hydrologiques de l'évacuation des eaux de surface sur le nant d'Avril naturel (Satigny);
- Réduire l'impact des rejets de STEP sur les eaux naturelles;
- Soutenir les projets de renaturation éventuels de certains tronçons de cours d'eau (notamment si des solutions intégrées sont envisageables lorsqu'une problématique hydraulique ou hydrologique est à résoudre).

**Actions et mesures**

- A l'image du futur quartier des Vergers, limiter au maximum les surfaces imperméables et éviter la surcharge des récepteurs (risques liés aux crues) : création de toitures végétalisées, de bassins de rétention, récupération des eaux pluviales pour les sanitaires et l'arrosage, infiltration sur place là où c'est possible;
- Établissement et mise en œuvre du PGEE, notamment en ce qui concerne les limitations des rejets (déjà en cours actuellement);
- Raccordement des eaux usées à la nouvelle STEP du Bois-de-Bay;
- Evaluation de la nécessité d'une réservation d'un espace suffisant pour un projet éventuel de renaturation du nant d'Avril (cf. plan de quartier des Vergers) et du nant d'Avanchet.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Communes de Satigny et Vernier;
- Canton de Genève (DT).

**Initiateurs**

- Idem.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 5, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 23, 25, 26, 29, 31, 34;
- PDQ les Vergers.

**Echéance(s)**

- 5-10 ans.

**Fiche de mesures****PROTECTION DE L'AIR****Situation**

- Milieu suburbain;
- Contribution importante de l'aéroport et de l'autoroute à la pollution atmosphérique;
- Une station de mesure pour la Commune (av. Vaudagne).

**Etat des lieux**

• Les moyennes annuelles de concentration du NO<sub>2</sub> et de densité des particules fines enregistrées par la station de Meyrin étaient relativement stables entre 2000 et 2006, elles mais apparaissent en nette aggravation depuis, spécialement pour le NO<sub>2</sub>. Les années 2007 et 2008 indiquent un retour à la limite tolérée pour les particules fines, mais le nombre de dépassements de la limite de concentration d'ozone, fait toléré une seule fois par année au sens de l'Opair, s'avère en nette progression en 2008 (27 occurrences) par rapport à 2007 (16 occurrences).

- Station de mesure de Meyrin, Moyennes annuelles :

<i>Substances</i>	<i>Moyenne annuelle 2008</i>	<i>Valeur limite OPair</i>
Dioxydes d'azote NO <sub>2</sub>	27 µg/m <sup>3</sup>	30 µg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>	3 µg/m <sup>3</sup>	30 µg/m <sup>3</sup>
Particules fines	20 µg/m <sup>3</sup>	20 µg/m <sup>3</sup>

<i>Substances</i>	<i>Nb. de dépassements en 2008</i>	<i>Valeur limite OPair</i>
Ozone O <sub>3</sub>	27	120 µg/m <sup>3</sup> une fois l'an

**Objectifs** (plan de mesures 2003-2010, canton de Genève)

- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>;
- Réduire les émissions et les immissions de NO<sub>2</sub>.

**Actions et mesures**

- Encouragement du recours aux énergies non-polluantes pour les nouvelles installations en zone industrielle (chauffages, fonctionnement des entreprises);
- Encouragement de la mobilité douce (déplacements à pied et à vélo);
- Amélioration des transports publics (réseau tramway, lignes de rabattement, RER);
- Encouragement aux plans de mobilité entreprises pour améliorer leur efficacité de fonctionnement en matière de modes de déplacement (semaine de la mobilité, suivi dans le cadre des autorisations de construire, etc.);
- Respect de la « directive Air chantiers » pour les travaux d'envergure (tramway, quartier des Vergers, etc...);
- Actions continues de l'aéroport (système de management environnemental) visant notamment à diminuer l'impact des activités aéroportuaires sur la qualité de l'air.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DT);
- Aéroport international de Genève;
- Grandes entreprises.

**Initiateurs**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DT).

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 5, 6, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 30, 32;
- TCMC.

**Echéance(s)**

- 10-20 ans.

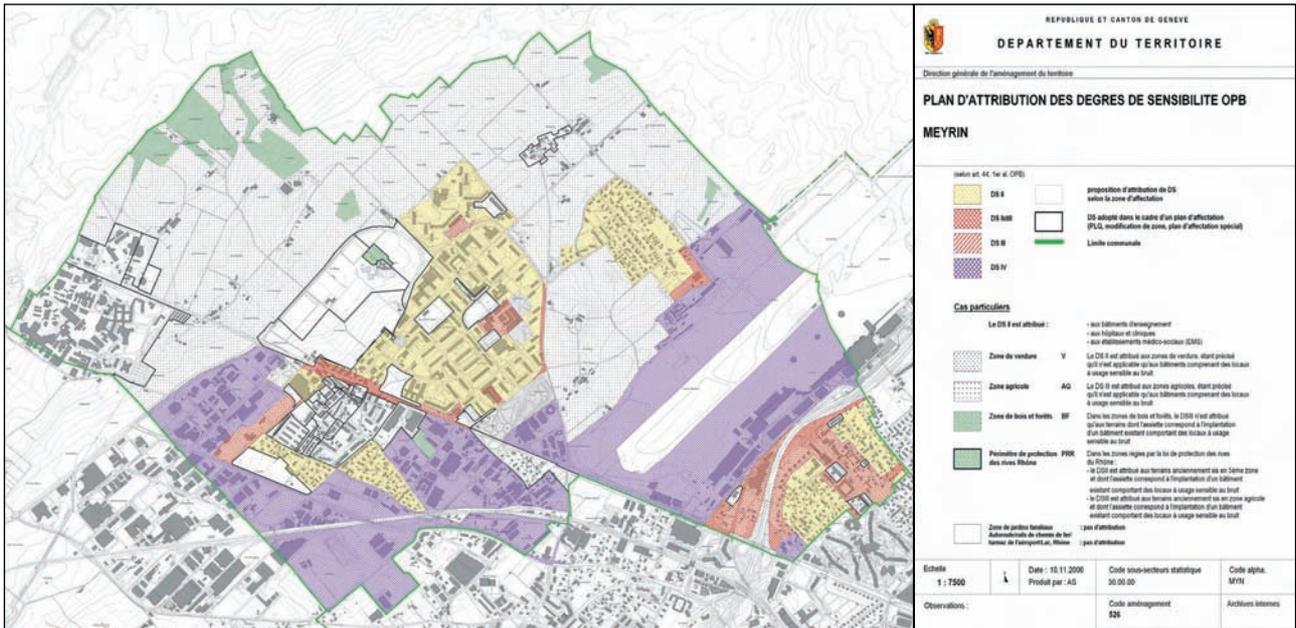


**Situation**

- Nuisances importantes à proximité de l'aéroport et le long de la route de Meyrin.

**Etat des lieux**

- Valeurs limites d'immission (VLI) dépassées le long des axes à fort trafic (route de Meyrin, avenue Louis-Casaï, Blandonnet, route du Nant-d'Avril et avenue de Mategnin);
- Plan cantonal d'attribution des degrés de sensibilité au bruit adopté le 6 mai 2009.



cf. plan p. 72

**Objectifs**

- Protéger les bâtiments surexposés;
- Réduire les nuisances liées au trafic routier.

**Actions et mesures**

- Application du Plan de mesures d'assainissement du bruit routier (canton), notamment l'assainissement de l'Avenue Louis-Casaï (voie prioritaire de niveau 3);
- Assainissement des routes communales où les VLI sont dépassées (ch. Terroux, av. de Vaudagne). Le délai d'assainissement du bruit routier est fixé à 2018 pour l'obtention de contributions fédérales;
- Protections phoniques pour les bâtiments exposés;
- Développement de mesures visant à limiter les nuisances du trafic routier;
- Suivi continu des activités aéroportuaires (système de management visant à diminuer leur impact);
- Déclassement des quartiers d'habitation où les valeurs d'immission sont dépassées vers des quartiers mixtes ou d'activités.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève;
- Aéroport international de Genève.

**Initiateurs**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 31;
- TCMC;
- PDQ les Vergers.

**Echéance(s)**

- 10-20 ans.

**Fiche de mesures****ENERGIE****Situation**

Des mesures particulières ont été ou sont prises par la Commune, labélisée «Cité de l'énergie» depuis 2002, dans les domaines des :

- Bâtiments communaux;
- Centres sportifs;
- Nouveaux quartiers;
- Eclairages publics.

**Etat des lieux**

- Groupes photovoltaïques :
  - toiture du centre de voirie et horticole (2001);
  - toiture du centre sportif municipal (2003);
  - toiture du centre sportif de Maisonnex (2004);
  - école des Boudines (2005).
- 63% des installations d'éclairages publics fonctionnent en basse consommation;
- Un service-conseil en matière d'énergie est offert aux habitants.

**Objectifs**

- Poursuivre le développement de l'utilisation des énergies renouvelables pour les bâtiments communaux, les installations sportives et les nouveaux quartiers d'habitation;
- Poursuivre l'information du public sur les économies d'énergies;
- Améliorer la position de Meyrin dans le classement «Cité de l'énergie».

**Actions et mesures**

- Projets pour les nouvelles installations, y compris pour la production d'énergie renouvelable;
- Intensifier l'utilisation des énergies renouvelables pour les bâtiments communaux;
- Inciter les propriétaires et les locataires aux économies d'énergie;
- Système de chauffage à distance à développer;
- Plan lumière à développer selon l'état actuel de la technique;
- Mettre au point un plan directeur des énergies;
- Créer un fond énergie destiné à promouvoir le recours aux énergies renouvelables.

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (DT);
- Propriétaires.

**Initiateurs**

- Commune de Meyrin.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19;
- PDQ les Vergers.

**Echéance(s)**

- 5-10 ans.

**Situation**

Les installations de tri des déchets à la source se répartissent uniformément sur l'ensemble du territoire communal.

**Etat des lieux**

- 250 kg de déchets incinérés aux Cheneviers par habitant et par an;
- 38 lieux de collecte sélective (écopoints) à Meyrin;
- Taux de recyclage de 44,8% en 2008 (soit environ 4% de mieux que la moyenne cantonale);
- Ligne téléphonique verte gratuite.

**Objectifs**

- Poursuivre les efforts concernant l'accessibilité des lieux de collecte et les filières de recyclage;
- Poursuivre les mesures de sensibilisation auprès de la population;
- Atteindre le taux de recyclage de 60%.

**Actions et mesures**

- Mise en place de 50 nouvelles installations de collecte des déchets (en cours de réalisation);
- Remplacer les poubelles sur la voie publique par des poubelles à tri sélectif;
- Information du public sur les nouvelles installations (tout-ménage).

**Instances concernées**

- Commune de Meyrin;
- Canton de Genève (GESDEC, DGA).

**Initiateurs**

- Commune de Meyrin.

**Coordination avec d'autres projets**

- Fiches n° 8, 17, 18;

**Echéance(s)**

- 0-5 ans.

